

**Le journal
d'Arlette
Laguiller**

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité
ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2253 - 7 octobre 2011 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

**Capitalistes et banquiers
sont responsables
de la crise**

**À eux de la payer,
pas aux travailleurs !**

**Policiers en prison,
proches de l'Élysée mis en examen...**

p. 3

**L'État des riches
a les serviteurs qu'il mérite**



SOMMAIRE

Leur société

- p. 4 ■ Journée d'action du 11 octobre
- Projet de budget 2012
- Notre camarade Denis Robin
- p. 5 ■ Primaires socialistes
- Naufrage de la banque Dexia
- p. 6 ■ Loi sur le médicament
- À propos de Servier
- Médicaments génériques ou pas, tous trop chers
- Suite au procès de l'accident de Villiers-le-bel
- p. 7 ■ La mort de six immigrants à Pantin
- Insécurité et campagne électorale
- Sans-papiers à Troyes et à Clermont-Ferrand
- p. 10 ■ Allocation retraite
- Accroissement de la pauvreté
- 35 euros pour avoir le droit de saisir la justice
- Impôt sur les hauts revenus
- p. 16 ■ Logement social
- Les aides au logement en peau de chagrin

Dans le monde

- p. 8, 9 ■ Portugal, les travailleurs relèvent la tête
- Grèce et la crise
- Maroc, Sarkozy soutient Alstom et la dictature
- Fiat en Italie
- Les exactions des soldats de l'ONU en Haïti

Enseignement

- p. 11 ■ Une dégradation qui ne passe pas
- Ecole Jules-Ferry de Draveil (Essonne) ; Lycée Jean-Macé de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne) ; lycée Suger - Saint-Denis (93) ; Collège Alain-Fournier - Paris 11^e

Dans les entreprises

- p. 12 ■ La Poste - Bouche du Rhône ; un magasin Ed condamné ; Métro Corbeil ; nouvel hôpital de Corbeil
- p. 13 ■ Montupet - Fonderies du Poitou Alu - Ingrandes (Vienne) ; Toyota - Onnaing (Nord)
- La campagne contre les fraudeurs aux caisses d'allocations familiales
- p. 14 ■ Lyondell Basell - Berre (Bouches-du-Rhône) ; GPV - Davézieux (Ardèche) ; La Poste - Saint-Etienne de Montluc (Loire-Atlantique) ; Moulinex

Il y 20 ans

- 1991 : l'éclatement de la Yougoslavie

Fêtes de Lutte Ouvrière Orléans

Samedi 8 octobre de 14 h à minuit

Salle des Fêtes de Saran (près de la mairie)

Allocution de Nathalie Arthaud à 18 h 30

Grenoble

Dimanche 16 octobre à partir de 11 h 30

Salle des fêtes d'Échirolles

Allocution de Nathalie Arthaud à 15 h 30

Le Mans

Samedi 22 octobre à partir de 16 h 30

Salle Pierre-Guédou (rue du Pont, près du lycée Marguerite-Yourcenar)

Allocution de Nathalie Arthaud à 20 h

Dijon

Dimanche 23 octobre à partir de 12 h

Maison de Marsannay, Marsannay-la-Côte

Allocution de Nathalie Arthaud à 15 h 30



Angoulême

Dimanche 23 octobre de 12 à 18 heures

Logis de Chantoiseau, Place Chantoiseau, Saint-Michel

Rouen

Samedi 5 novembre de 16 h à 24 h 30

Palais des Congrès de Oissel, à l'angle des avenues d'Anderter et Saint-Julien

Allocution de Nathalie Arthaud à 19 h 45

Fourmies

Samedi 5 novembre à partir de 17 h

Salle des fêtes d'Ohain

CERCLE LÉON TROTSKY

Italie

La classe ouvrière face au gouvernement Berlusconi... et à la politique des partis de gauche qui lui ont ouvert la voie

Vendredi 7 octobre à 20 h 30

Espace Paris-Est Montreuil 128, rue de Paris

Montreuil (Seine-Saint-Denis)

Métro : Robespierre (ligne 9)

Participation aux frais : 3 euros

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continuent à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte Ouvrière en les envoyant à l'adresse suivante : LUTTE OUVRIÈRE BP 233 75865 PARIS CEDEX 18

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 – 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. – Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière multimédia (télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière audio

(version parlée de nos textes) www.lutte-ouvriere-audio.org

La lettre d'information hebdomadaire par e-mail

Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €
Envois sous pli fermé : tarifs sur demande			

L'État des riches a les serviteurs qu'il mérite

Le directeur-adjoint de la police judiciaire de Lyon mis en examen et emprisonné, ça fait désordre ! Il s'agit pourtant de ce que les policiers appellent un « grand flic », qui a même inspiré un film. Le voilà donc interrogé par ses collègues, après une enquête de près de dix mois, parce qu'il est soupçonné de corruption, de trafic international de stupéfiants, de blanchiment d'argent et de quelques autres bricoles du même genre. Et l'affaire ne fait que commencer, car d'autres ont déjà été arrêtés dans des milieux policiers liés au milieu tout court.

Mais, à en juger par ce qui se passe plus haut dans la hiérarchie de l'État, le « superflic » devenu voyou a de quoi s'inspirer ! L'actualité bruit de scandales impliquant des dignitaires politiques, des ministres, des ex-candidats à l'élection présidentielle. La proximité d'une élection présidentielle incite souvent à des confidences susceptibles de nuire à un rival.

Comme dans de mauvais films d'espionnage, il est question de valises de billets qui circulent dans la plus parfaite illégalité, de rétrocommissions, c'est-à-dire de dessous-de-table dans des contrats d'armement, sans parler des enveloppes distribuées par une madame Bettencourt et sans doute quelques autres.

Tous les hauts dignitaires de l'État ne se livrent certes pas à de petites et grandes malversations pour leur compte personnel. Mais, dans cet État, avec sa hiérarchie de haut en bas sans contrôle, un poste d'autorité permet bien des choses.

La raison d'être de tout ce système hiérarchique de haut en bas n'est certes pas de permettre à un policier ripou ou à un ministre de faire ses petites crapuleries personnelles. Sa raison d'être est de protéger une hiérarchie sociale, des inégalités autrement plus pesantes sur la société. C'est de protéger la mainmise d'une minorité de possesseurs de capitaux sur les richesses créées par la majorité travailleuse.

Les lois, la justice, la police, l'armée, toute l'administration de l'État, servent avant tout à protéger la propriété capitaliste et l'exploitation.

Et l'honnêteté elle-même est mesurée à cette aune : elle signifie servir l'État des riches de façon désintéressée, sans recevoir d'enveloppes, sans enrichissement personnel.

Mais en revanche les dirigeants de l'État, même élus, sont libres de renier leur parole et leurs promesses, de faire l'inverse de ce qu'ils ont promis pour se faire élire. La seule sanction qui les attend, éventuellement, c'est qu'ils ne soient plus réélus au bout de cinq ou six ans.

On nous dit que la France est une démocratie. Mais la démocratie dans le fonctionnement de l'État se limite à autoriser les électeurs à élire périodiquement des responsables politiques. Les élus servent de fusibles. La permanence du pouvoir est assurée par de hauts fonctionnaires inamovibles que personne n'élit et que personne ne contrôle, sauf de haut en bas.

Derrière ce pouvoir étatique incontrôlé, il y a le pouvoir encore moins contrôlé des grands groupes capitalistes, des grandes dynasties bourgeoises qui règnent tout à fait légalement sur la vie de dizaines de milliers de travailleurs, sans avoir de comptes à rendre à personne.

Lors de la seule et courte période où les travailleurs insurgés ont exercé le pouvoir dans ce pays, en 1871, pendant la Commune de Paris, une de leurs premières décisions a été de décréter que tous ceux qui occupaient une fonction de responsabilité devaient être élus et révocables à tout instant. Leur revenu ne devait pas excéder un salaire d'ouvrier.

Pensons-y, maintenant qu'on recommence à nous chanter que l'espoir de changement réside dans la prochaine élection présidentielle. Le bulletin de vote permettra tout au plus de remplacer Sarkozy par le candidat qui sortira vainqueur des primaires socialistes. Mais rien ne changera pour le reste : l'État restera au service des plus riches et demeurera la dictature sur l'économie et la société des grands capitalistes, les Arnault, Dassault, Mulliez, Lagardère, Pinault et autres Peugeot.

Le pouvoir de ces gens-là ne sera menacé que par un mouvement venu d'en bas, de ces exploités qui n'ont que leur travail pour vivre – quand la folie de l'économie capitaliste ne les prive pas même de cela. La société ne sera débarrassée des petits parasites, qui prospèrent par la corruption, que lorsqu'elle sera débarrassée des grands parasites du travail humain : les exploiters capitalistes.

• Toujours plus de salariés au smic

Revalorisation et échelle mobile des salaires !

Plus d'un salarié sur dix est payé au smic. D'après une étude gouvernementale, ils sont 10,6 % à toucher ce salaire minimum de neuf euros de l'heure, contre 9,6 % l'an passé.

En tête de ce palmarès, si l'on peut dire, arrivent les employés de l'hôtellerie-restauration, où plus du tiers ne sont payés qu'au smic. Leurs patrons ont pourtant bénéficié d'une baisse du

taux de TVA à 5,5 %, qui coûte chaque année plus de deux milliards d'euros au Trésor public, contre l'engagement de répercuter sur les salaires une partie des bénéfices supplémentaires qu'ils récoltaient grâce à cette mesure. On voit le résultat... Viennent ensuite les services à la personne, présentés comme des métiers d'avenir dans la propagande gouvernementale,

où deux salariés sur cinq sont au minimum légal.

D'autre part, un salarié sur quatre travaille dans une branche dont les minima commencent au-dessous du smic. Les grilles des salaires n'ayant pas suivi sa revalorisation du 1^{er} janvier dernier, un travailleur dont le salaire était un peu au-dessus du minimum légal est devenu smicard. Et quand

on parle de travailleurs payés au niveau du smic, cela ne veut pas dire que chacun touche au minimum 1 073 euros net par mois, le nombre d'emplois à temps partiel ne cessant de croître.

Qui peut vivre décemment avec un tel revenu, quand les prix ne cessent d'augmenter, à commencer par ceux de produits et de services

indispensables comme l'alimentation, l'énergie ou les loyers ? Il est plus que temps de revaloriser l'ensemble des salaires, à commencer par le salaire minimum, et d'imposer en même temps l'échelle mobile des salaires, pour que ceux-ci suivent automatiquement les hausses de prix.

Marianne LAMIRAL

Leur société

• Journée d'action du 11 octobre

Les raisons de la colère et la passivité des confédérations

Mardi 11 octobre, dans le cadre de la journée d'action lancée par cinq confédérations (CGT, CFDT, UNSA, Solidaires et FSU), les travailleurs, là où des organisations régionales ou locales ont pris l'initiative de relayer cet appel, sont appelés à participer à des manifestations et, plus rarement encore, à des arrêts de travail.

Face aux attaques incessantes, partout dans le pays, dans toutes les corporations, dans le privé comme dans le public, des travailleurs peuvent donc saisir la possibilité qui leur est donnée de crier leur colère.

Et les raisons à la colère sont nombreuses. Toute la classe ouvrière est soumise à un chantage permanent à l'emploi, avec le chômage pour les uns et une exploitation renforcée pour les autres. Et quel travailleur, quel chômeur ou futur retraité ne craint pas de voir ses revenus se réduire encore ? Et c'est dans ce contexte que le monde du travail doit entendre les appels répétés aux sacrifices lancés par les représentants du patronat et du gouvernement.

Le sentiment d'une dégradation aggravée des conditions de vie est ressenti par la grande majorité de ceux qui n'ont qu'un salaire ou une pension pour vivre. Et ce d'autant plus

qu'une attaque en règle se mène contre les services publics aussi vitaux que la santé, l'éducation et les transports.

Mais si tout cela explique les sentiments qui animent la population et le fait que beaucoup auront à cœur de les exprimer le 11 octobre, ce sera malgré la passivité des dirigeants des grandes confédérations syndicales.

Ceux-ci ont hésité, disons même ont marché à reculons pour organiser cette journée du 11 octobre, dite interprofessionnelle. Leur démarche est apparue bien timide et timorée, sur les revendications comme sur les formes d'action proposées. Mais aujourd'hui, à une semaine de l'échéance, il est bien difficile de qualifier le 11 octobre comme une « journée d'action », tant celle-ci est peu relayée par les directions des syndicats appelants. Seules certaines Unions départementales ou régionales, certains

syndicats, ont lancé des appels précis. Dans la fonction publique ou parapublique, les préoccupations se portent plutôt sur les prochaines élections professionnelles du 20 octobre, pour lesquelles Bernard Thibault mouille la chemise.

Mais si les dirigeants confédéraux sont d'abord et avant tout préoccupés de leur représentation électorale, il n'en reste pas moins que les militants attachés au sort de leur classe doivent être aux côtés de ceux qui veulent agir pour défendre le programme qui permettra de changer la situation du monde du travail.

Il faut tout faire pour redonner le moral aux travailleurs, la confiance dans leur capacité à inverser le cours. Il faut un programme pour les luttes futures, axé autour de la question de l'emploi et des salaires. Il faut imposer l'interdiction des licenciements et la répartition du travail entre tous sans perte de salaire. Il faut une augmentation substantielle des salaires et des pensions, et la garantie, au travers d'une échelle mobile des salaires, qu'elle ne soit pas réduite à néant par la hausse incessante des prix.

Paul SOREL

• Projet de budget 2012

Faire payer les pauvres

D'après le ministre des Finances, le pays doit payer ses dettes et le projet de budget 2012 présenté le 28 septembre est prévu pour ce faire. Ni lui, ni sa collègue du Budget n'ont bien entendu rappelé que cette monstrueuse dette de 1 500 milliards d'euros a été creusée exclusivement pour maintenir les profits des grands groupes capitalistes.

Pas plus qu'ils n'ont expliqué que les intérêts de la dette, qui se montent à 50 milliards d'euros par an, sont une véritable rente versée aux grandes banques, à leurs actionnaires et aux particuliers assez riches pour prêter de l'argent à l'État. Non, ils n'ont parlé que des moyens envisagés pour que cette rente, devenue le premier poste de dépenses de l'État, continue à être versée.

Pour avoir de nouvelles recettes, le budget prévoit que l'État augmentera les impôts. Il y aura par exemple pour un milliard de taxes à la consommation supplémentaires (sur le tabac, les alcools, les sodas), insensibles pour les gens fortunés mais qui grèveront un peu plus les budgets populaires. L'impôt

sur les hauts revenus est en revanche un geste purement publicitaire. C'est une taxe exceptionnelle de 3 % perçue sur la tranche de revenus au-delà de 500 000 euros annuels pour un individu, un million pour un couple. Elle rapporterait 300 millions d'euros par an, le tiers de ce que le projet de budget propose de voler aux mutuelles indispensables aux travailleurs, le sixième de ce que l'État a offert aux plus riches en juillet dernier en diminuant l'impôt sur la fortune.

Parmi les centaines de façons légales proposées aux riches pour diminuer leurs impôts, quelques-unes seront certes supprimées. Mais avant même que le budget ne soit voté, les journaux destinés à

cette clientèle lui indiquent déjà comment elle peut « réorienter ses placements » afin de ne pas payer plus. De même les quelques mesures fiscales concernant les entreprises n'écorneront certainement pas leur trésorerie, et encore moins leurs profits : elles ont reçu le soutien plein et entier du Medef !

Les économies budgétaires proposées reposent encore plus exclusivement sur la population travailleuse que les nouveaux impôts. Il y a d'abord la suppression de 30 400 postes de fonctionnaires supplémentaires, dont 14 000 pour la seule Éducation nationale. Au total, ce gouvernement aura supprimé 150 000 postes dans les fonctions publiques en cinq ans, réduisant à la fois le nombre d'emplois proposés aux travailleurs et la qualité des services publics. Il y a la réduction des budgets sociaux, en particulier la fin des aides à l'emploi et la diminution des

Notre camarade Denis Robin



Notre camarade Denis Robin, que nous appelions Cerdon, est décédé vendredi 30 septembre à l'âge de 62 ans. Il avait été victime en janvier 2011 d'un accident vasculaire cérébral aux conséquences très lourdes. Depuis neuf mois il s'était battu avec courage et détermination pour essayer de récupérer, mais la maladie a été la plus forte et elle l'a finalement emporté.

Denis militait à Lutte Ouvrière depuis près de quarante ans. Il était convaincu que la seule solution aux injustices de cette société capitaliste était de lutter pour son renversement, et sa passion était de faire partager les

idées marxistes et d'entraîner à nos côtés dans notre combat tous ceux qui les approuvaient.

Même pendant les longs mois où la maladie le clouait au lit et ne lui permettait de communiquer que très difficilement, il continuait à demander à ce qu'on lui lise le journal *Lutte Ouvrière* ou *Lutte de classe*. Il gardait sa passion pour les idées et l'actualité ici et dans le monde.

Denis nous a quittés, mais nous n'oublierons pas l'ami, le camarade, le militant qu'il a été. Nous partageons la tristesse de sa femme, de sa fille et de toute sa famille.



subventions aux associations. Il y a aussi le gel des versements aux collectivités territoriales. Or ce sont ces dernières qui, de plus en plus, doivent assumer les dépenses sociales ou d'intérêt général dont l'État s'est déchargé.

Une dépense est pourtant revue à la hausse : le budget militaire augmente de 1,59 %, alors même que les effectifs de l'armée baissent de

7 462 personnes. Les marchands de canons savent les raisons de cet apparent paradoxe...

L'État ne se borne pas à être l'organisateur de l'économie capitaliste, le pourvoyeur et le défenseur des profits. Il devient en outre de plus en plus l'instrument de l'appauvrissement des classes populaires au profit des classes dirigeantes.

Paul GALOIS

• Primaires socialistes

L'austérité au programme

Il faudra attendre dimanche 9 octobre pour connaître les noms des deux candidats qui seront choisis pour concourir au deuxième tour de la primaire socialiste, à moins que, contre tous les pronostics, l'élu à la candidature soit choisi dès le premier tour.

On saura alors qui, de Hollande ou d'Aubry, sauf surprise, défendra les couleurs du PS dans la course à l'Élysée. Mais on n'en saura guère plus sur les mesures qu'ils entendent prendre, s'ils sont élus, en faveur des classes populaires, c'est-à-dire de la fraction de la population qui constitue la majeure partie de leur électorat. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir la parole. Les six postulants à ces primaires ont eu largement l'occasion de se répandre dans la presse et sur les ondes.

Aucun engagement précis sur les salaires, mais des déclarations générales évoquant de possibles augmentations au cas où la croissance reviendrait,

c'est-à-dire liées à la santé financière des entreprises. Et il y a aussi de vagues promesses concernant une amélioration du smic sur les cinq années du mandat présidentiel.

Peu de chose concerne la lutte contre les licenciements. Ségolène Royal se prononce pour l'interdiction des licenciements boursiers, en insistant sur le mot boursiers. En supposant qu'une telle disposition soit adoptée, cela promet d'interminables palabres pour savoir quand les licenciements seront boursiers ou pas. François Hollande propose, lui, d'imposer de lourdes amendes aux patrons qui procéderaient à des licenciements

injustifiés, tandis qu'Aubry se déclare réticente à l'égard de la pénalisation de ce qui relève du dialogue social.

Tous se déclarent peu ou prou pour une réglementation rigoureuse des activités bancaires et financières, en développant l'idée qu'il faudrait réorganiser ces activités, en séparant les activités dites saines et vertueuses de ces banques de leurs activités douteuses, telle la spéculation. Comme si on pouvait ainsi réguler l'activité des banques, en isolant les deux activités ! Ainsi, dans la crise financière que nous subissons, que changerait le fait que les secteurs bancaires soient scindés en deux services, ou même deux banques portant des noms différents ? Cela n'empêcherait pas la spéculation de prospérer.

Le seul aspect sur lequel les six postulants socialistes se

montrent fermes et précis, et en particulier les deux favoris de la compétition, Hollande et Aubry, c'est dans l'affirmation que la priorité reste au paiement de la dette de la France, comme ils disent.

Rien que ce préalable relativise toutes les promesses qu'ils pourraient faire, s'ils se décidaient à en faire. Car rembourser la dette ou plus modestement payer le service de la dette, c'est-à-dire le seul remboursement des intérêts et d'une faible partie du capital, celle qui arrive à échéance, c'est alimenter les profits des banques ou, pour dire les choses autrement, c'est leur fournir des aliments pour qu'elles puissent spéculer de plus belle et engraisser leurs actionnaires. Et avec quel argent ? Celui récupéré sur les contribuables, et en particulier sur les classes populaires. C'est pourquoi mettre en préalable le

remboursement de la dette, cela signifie automatiquement une politique d'austérité imposée aux classes populaires. C'est ce que fait d'ailleurs, et avec une certaine brutalité, l'un des protagonistes du débat, Manuel Valls, qui ne s'embarrasse pas de précautions oratoires. Certes, il n'a aucune chance d'être consacré à l'issue de ces primaires, et c'est peut-être pourquoi il décrit avec franchise le sort qui attend les classes populaires lorsque les socialistes seront au pouvoir. Il faudra, dit-il, paraphrasant le chef du gouvernement britannique durant la Seconde Guerre mondiale, « *du sang, de la sueur et des larmes* ». En un mot, la même rigueur que celle que mettent en place les socialistes Zapatero en Espagne, Papandreou en Grèce... ou les hommes de droite en France et en Grande-Bretagne.

Jean-Pierre VIAL

• Naufrage de la banque Dexia

Il faut refuser de payer la facture

Les États français et belge s'apprêtent à venir au secours de la banque franco-belge Dexia, menacée de faillite à court terme en raison de ses spéculations hasardeuses et de ses difficultés à trouver des financements auprès des autres établissements financiers.

En 2008, à la suite de l'éclatement de la crise bancaire des subprimes, dans laquelle Dexia était largement impliquée, les mêmes – l'État français et l'État belge – étaient déjà venus à son secours, pour les mêmes raisons. À l'époque, les deux États avaient apporté leur garantie aux financements de la banque. Surtout, ils étaient entrés à son capital. À hauteur de trois milliards d'euros pour l'État français (dont deux milliards par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts) et de trois milliards d'euros aussi pour l'État et les collectivités locales belges. Résultat, les deux États contrôlaient plus de 50 % du capital. Cela revenait, de fait, à une nationalisation... des pertes. Et ce n'était qu'un début.

Lundi 3 octobre, un conseil d'administration de la banque, réuni d'urgence à Bruxelles, a en effet décidé d'organiser son démantèlement. Les banquiers envisageraient de vendre les filiales ou activités, du moins celles qui seraient susceptibles de trouver acquéreur, de créer pour leur activité de crédit aux collectivités locales une filiale commune avec la Banque postale et la Caisse des dépôts,

enfin d'extérioriser l'ensemble des actifs dits toxiques – et invendables – de la banque (il y en aurait pour près de 100 milliards d'euros) en les regroupant dans une structure spécifique créée à cet effet. Cette structure bénéficierait de la garantie des États belge et français. Ce qui reviendrait à leur transférer, et donc à transférer aux contribuables des deux pays, la charge des pertes à venir.

Rien n'est encore décidé. Il ne s'agit, de la part des patrons de la banque, que de propositions. Mais les ministres français et belge des Finances, dans un communiqué commun publié le 4 octobre, ont déjà assuré qu'ils prendraient, « *en liaison avec les banques centrales, toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des déposants et des créanciers* », s'engageant d'ores et déjà à « *apporter leur garantie aux financements levés par Dexia* ».

Après l'annonce du plan de démantèlement de la banque, le cours de l'action s'est effondré. En octobre 2008, pour entrer au capital de Dexia, l'État français et l'État belge avaient payé l'action 9,9 euros. Le 4 octobre, elle est tombée en dessous de

2 euros. Ce qui représente déjà, pour les deux États actionnaires et leurs citoyens, une perte de plus de 80 % : leurs six milliards d'actions ne valaient plus, ce jour-là, trois ans après, que moins de 1,2 milliard d'euros.

En France, le gouvernement s'est vanté de ce que son soutien aux banques à coups de milliards en 2008-2009 n'avait rien coûté à l'État, et qu'il lui avait même rapporté. C'est un mensonge. La suite a prouvé qu'on était loin d'en avoir fini avec la crise des banques.

Au total, la note du sauvetage de Dexia – en l'occurrence il s'agit plutôt d'un naufrage – risque de s'avérer salée. D'une façon ou d'une autre, c'est aux contribuables, aux travailleurs, que l'État présente et présentera la facture, sous forme de taxes nouvelles, d'augmentations d'impôts, de régression des protections sociales, d'appauvrissement de tous les services publics. Il n'y a aucune raison d'accepter cela.

Pour sauver les banques, il faudrait d'abord exproprier les banquiers ; faire en sorte que l'argent que centralisent les organismes financiers serve à financer l'économie réelle et les besoins de la population. Cela ne peut se faire qu'en unifiant les banques et en les plaçant sous le contrôle de la population.

Jean-Jacques LAMY



Dexia, à la Défense, près de Paris. De la tour à l'abîme... pour les contribuables.

Dexia

• Loi sur le médicament

Un cautère sur une jambe de bois

Le mardi 4 octobre, le Parlement a voté le projet de loi sur la sécurité sanitaire du médicament, mis au point depuis le scandale du Mediator pour protéger davantage les malades. Xavier Bertrand, le ministre de la Santé, avait annoncé une réforme radicale et ambitieuse. Mais avec le texte présenté, il est certain que, contrairement aux dires du ministre, les relations entre les industriels de la santé et les médecins resteront

aussi opaques.

Une autre mesure présentée comme essentielle est le remplacement de l'Afssaps (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) par l'Ansm (Agence nationale de sécurité du médicament). Mais il y avait déjà eu en 1993, à la suite du scandale du sang contaminé le remplacement de l'Agence du médicament par l'Afssaps. Et on peut parier que l'Ansm ne pourra pas contrôler

plus strictement les activités des laboratoires pharmaceutiques, ne serait-ce que parce que le projet de loi maintient la protection de la « confidentialité commerciale ». Donc, au nom du secret commercial, tout restera permis aux industriels.

Il en sera de même en ce qui concerne les liens entre les experts et les laboratoires. Le scandale du Mediator avait largement montré les liens personnels et financiers très

étroits entre eux. Le dernier exemple de ces liens est celui de la lobbyiste de Servier et d'un professeur de médecine, ex-directeur de l'Inserm et ami de longue date d'un directeur de Servier, soupçonnés d'être à l'origine de retouches dans le rapport parlementaire sur le Mediator. Ces retouches bien sûr minimisaient les responsabilités de Servier et augmentaient celles de l'Afssaps. Et ce n'est pas l'obligation de déclarer

sur cinq ans les liens d'intérêts entre médecins et laboratoires qui changera grand-chose, car le gouvernement a refusé d'inclure dans sa loi la nécessité de contrôler ces déclarations.

Alors, le poids des laboratoires sur le système de santé restera toujours aussi considérable, et le risque de voir survenir des scandales comme celui du Mediator toujours aussi grand.

Cédric DUVAL

• Servier

Groupe de pression très présent

Le Mediator, médicament inutile et même dangereux puisqu'il aurait causé 500 à 2 000 décès, a été retiré de la vente en novembre 2009. Depuis plus d'un an, les preuves s'accumulent contre les laboratoires Servier, qui avaient par des moyens variés, dont la corruption, réussi à se maintenir sur le marché.

Il y a seulement trois semaines, le 20 septembre dernier, que le président de la Chambre des députés s'est décidé à suspendre de la « liste des représentants d'intérêts » la lobbyiste des laboratoires Servier, en lui retirant son accès privilégié au Parlement. Cette fidèle de Jacques Servier s'est aussitôt répandue en protestations. Elle se dit abasourdie par son éviction et par l'injustice faite au groupe Servier qui « se bat pour la recherche ». Du coup, un peu comme dans une histoire mafieuse, elle balance ses complices. Elle donne les noms des députés de l'UMP et du PS qu'elle affirme rencontrer régulièrement. Lors de déjeuners, révèle-t-elle, ces élus discutaient avec elle de projets

de loi qui auraient un impact sur son laboratoire. Ces députés ont nié pour la plupart toute relation avec la lobbyiste, ou affirmé qu'en aucun cas elle ne les avait influencés. C'est sans doute juste pour qu'elle bavarde gentiment, de façon totalement désintéressée, avec eux que Jacques Servier rémunérait cette employée... À qui fera-t-on avaler cette fable ?

Le scandale du Mediator met en évidence les liens entre les entreprises privées et le monde des politiciens, qui est censé les contrôler. Et tout laisse à penser que cette façon de faire des laboratoires Servier n'est pas une exception. La fameuse liste des gens accrédités pour faire du lobbying à l'Assemblée nationale, qui est publique et légale, comprend des représentants de nombreuses entreprises privées. Il existe une liste similaire pour le Sénat, et des lobbyistes officiels sont également accrédités auprès du Parlement européen. Dans cette société, des hommes politiques sont liés aux grandes entreprises, souvent en secret, mais parfois quasi officiellement.

Jean POLLUS

• Médicaments génériques ou pas

Tous trop chers

La Caisse nationale d'assurances maladie (CNAM) vient de rendre publique une analyse du coût des médicaments génériques dans différents pays européens. Elle révèle que les prix sont nettement plus élevés en France que dans la plupart des autres pays.

Si les tarifs pratiqués étaient ceux de l'Angleterre, la Sécurité sociale économiserait près d'un milliard d'euros de remboursements.

La production et la commercialisation des médicaments génériques ont été encadrées par une loi en 1996 en France. La réglementation protège les laboratoires de la copie, en interdisant celle-ci pendant vingt ans. Elle assure ainsi des profits importants et garantis aux laboratoires dont les chercheurs découvrent de nouvelles molécules. Mais, une fois ce délai dépassé, n'importe quel laboratoire peut produire à son tour une copie du médicament



original. Ces médicaments « génériques » sont censés être identiques et moins chers. Les tarifs sont fixés arbitrairement, le plus souvent à 55 % du prix du médicament original.

C'est tellement rentable que les principaux trusts pharmaceutiques ont créé ou racheté les laboratoires « génériqueurs ». Ainsi au bout de vingt ans, ils peuvent être les premiers à fabriquer les copies de leurs médicaments et donc prendre la plus grande part du marché du générique, tout en continuant à produire et à vendre plus cher l'original produit dans les mêmes usines.

Tout cela aboutit à ce que

les médicaments originaux ou génériques sont tous vendus à des prix largement supérieurs à leurs coûts de fabrication, et une grande partie de la population a de plus en plus de mal à les acheter.

Les médicaments génériques sont plus chers en France que dans d'autres pays européens, mais c'est tout le système de fixation des prix des médicaments dans le monde qu'il faudrait modifier. La production et la commercialisation des médicaments ne devraient dépendre que des besoins des populations, et pas de la soif de profits des grands trusts pharmaceutiques.

J. P.

• Suite au procès de l'accident de Villiers-le-Bel

Un policier au tribunal

En septembre 2007, il y a quatre ans, à Villiers-le-Bel une voiture de police percutait de plein fouet une minimoto montée par deux adolescents, qui furent tués dans l'accident. Les trois policiers prétendirent qu'ils roulaient à une allure « normale », entre 40 et 50 kilomètres à l'heure. Le directeur général de la police nationale déclara aussitôt qu'il s'agissait donc « d'un banal et tragique accident de la route » et que « l'enquête en cours ne laisse pas

apparaître une responsabilité des policiers ».

Le véhicule des policiers étant très sérieusement abîmé, avec l'avant complètement enfoncé, le bruit courut, à la suite du témoignage d'un major des pompiers, que des habitants de la ville avaient dégradé la voiture après l'accident.

En réalité, une expertise réalisée plus tard montra que la voiture de police était en phase d'accélération et roulait à 64 km/h, sans gyrophare ni avertisseur. Devant les évidents

mensonges policiers, couverts en haut niveau, la colère des habitants, jeunes surtout, avait explosé, entraînant deux jours d'émeutes suivis de répression puis de condamnations expéditives de quelques émeutiers réels ou supposés.

Quant aux policiers, notamment le conducteur, ils ont été relaxés fin 2009, au motif que les deux adolescents roulaient sans casque sur une moto non réglementaire et que, selon le tribunal, ils étaient donc responsables

de l'accident.

Les familles des jeunes et leurs avocats ont fait appel de ce jugement. C'est dans ces conditions qu'un autre tribunal vient d'infliger le non-lieu et de décider d'envoyer en correctionnelle le conducteur de la voiture de police, suspecté d'être le vrai responsable de l'accident et, selon certains, d'avoir peut-être même cherché à percuter la moto pour la déséquilibrer. Selon l'avocat des victimes, si un juge avait été

désigné tout de suite après l'accident, les violences auraient été évitées.

La politique prétendument sécuritaire de Sarkozy et de la hiérarchie policière, qui a cherché à garantir l'impunité de la police, n'a en rien renforcé la sécurité de la population, bien au contraire. Elle n'a pu que confirmer certains éléments de la police dans l'idée que tout leur était permis.

André VICTOR

• Pantin

La mort de six immigrants

Victimes de la politique du gouvernement

Mercredi 28 septembre, six hommes jeunes sont morts à Pantin, carbonisés ou asphyxiés. Ils venaient de Tunisie et d'Égypte. Comme beaucoup d'autres migrants, ils étaient venus ici dans l'espoir de trouver un travail et une vie meilleure.

L'État est censé accueillir les réfugiés, même en situation irrégulière. Mais, comme le gouvernement ne crée pas les places d'accueil indispensables, les immigrants sont souvent abandonnés à leur sort et doivent subir, en plus, les harcèlements de la police. Le gouvernement les condamne donc à chercher refuge dans n'importe quel endroit, même insalubre et souvent dangereux.

Certains de ces travailleurs sont restés plusieurs semaines dans un square près de la porte de la Villette, dormant à même le sol. Ensuite, 26 d'entre eux ont trouvé refuge dans un petit immeuble industriel promis à la

démolition, non loin des locaux de la luxueuse société Hermès et du consulat tunisien.

Mercredi 28, vers 6 heures du matin, le feu s'est déclaré. Plusieurs ont été brûlés et intoxiqués, mais ont sauvé leur peau en sautant par la fenêtre, se fracturant parfois un membre. Mais bloqués, par les flammes et des fenêtres munies de barreaux, six autres y ont laissé leur vie.

Le ministre Guéant, celui dont le ministère est chargé de la chasse et de l'expulsion des travailleurs sans papiers, est venu, fidèle à lui-même, dénoncer les marchands de sommeil :

une diversion pour masquer la responsabilité du gouvernement de Sarkozy, qui a réduit drastiquement les crédits des structures d'accueil et tous les budgets sociaux, une politique qui, on le voit, peut s'avérer criminelle.

Ce drame a provoqué beaucoup d'émotion dans le quartier et un mouvement d'entraide et de solidarité vis-à-vis des survivants. Il est cependant révélateur du cynisme d'un gouvernement, aux petits soins pour les possédants d'ici, ou du monde arabe quand il s'agit d'y préserver les intérêts des industriels français, mais indifférent au sort des exploités des deux côtés de la Méditerranée.

Des mesures d'urgence ont été prises pour les survivants du drame de Pantin. Mais c'est pour tous les travailleurs



migrants du pays qu'il faut exiger des conditions d'accueil durables et la régularisation, afin que la libre circulation des

hommes ne demeure pas le privilège des nantis.

Correspondant LO

• Insécurité et campagne électorale

Chasse aux électeurs... en chassant les jeunes Roumains

Le ministre de l'Intérieur Claude Guéant a, une fois de plus, stigmatisé une, puis deux communautés étrangères, les Roumains et les Comoriens, les rendant responsables de l'insécurité.

À Paris et dans une ou deux autres grandes villes des jeunes Roumains – des mineurs donc – multiplient les larcins dans les transports et autres lieux publics. Selon les chiffres donnés par Guéant, cette délinquance serait en augmentation depuis deux ou trois ans.

Or les mineurs en question sont le plus souvent exploités et contraints à la délinquance par des gangs mafieux, dont les dirigeants ne vivent pas nécessairement en France. En fait, les jeunes voleurs sont d'abord des victimes qu'il

faudrait aider à échapper à ceux qui les exploitent. C'est évidemment difficile, et hors de propos et d'objectif pour le ministre de l'Intérieur. Mais comme les groupes de jeunes Roumains sont plus « visibles » que les pickpockets issus du « terroir », haro donc sur les Roumains.

Et que propose Guéant ? De les ramener à leurs parents, si on le peut, et en tout cas de les reconduire en Roumanie où ils seraient confiés « au service d'aide à l'enfance roumain ». On ignore, et sans doute Guéant tout le premier,

ce que vaut ce service à l'enfance et comment il traitera les jeunes qui lui seront ramenés, surtout si ceux-ci sont des Roms, particulièrement mal vus et persécutés en Roumanie.

Mais pour Guéant le problème n'est pas là. Il est de proclamer que le ministre de l'Intérieur lutte contre l'insécurité, et spécialement quand celle-ci est provoquée par des étrangers. L'UMP de son patron Sarkozy est en concurrence avec le Front national, qui dénonce les étrangers. Il faut donc faire autant en action que le FN en paroles. Et peu importe que la reconduite de mineurs à la frontière soit illégale.

Mais, les Roumains ne suffisent pas, Guéant s'en est également pris aux Comoriens de Marseille. « *Je peux vous dire qu'il y a à Marseille une immigration comorienne, importante qui est la cause de beaucoup de violence* », a-t-il déclaré, provoquant des protestations y compris au sein de la droite locale, qui doit tout de même tenir compte des 80 000 Comoriens vivant dans la cité méridionale.

Les délinquants étrangers, réels ou montés en épingle, cela pourrait, espère-t-il, rapporter des électeurs. À qui d'ailleurs ? À Sarkozy ou à Marine Le Pen ?

André VICTOR

• Troyes

Contre les expulsions de sans-papiers

Depuis début septembre, c'est quasiment chaque semaine maintenant qu'une manifestation a lieu devant l'hôtel-de-ville de Troyes pour protester contre la politique d'intensification des arrestations de sans-papiers et d'expulsions menée avec zèle par le préfet de l'Aube au nom du gouvernement. Le préfet a même osé menacer de sanction un représentant

d'une association pour avoir inscrit sur une banderole : « *Rafles. Quota Aube 2011 : 70 expulsions.* »

Les arrestations ne cessent d'augmenter : 46 sont connues depuis le début de l'année, dont 14 ce mois-ci. La dernière expulsion a particulièrement choqué, s'agissant d'une famille avec quatre enfants, tous scolarisés depuis plus de deux ans dans les écoles

maternelles, élémentaires et collège de la Chapelle-Saint-Luc. La police les a arrêtés au Centre d'accueil de demandeurs d'asile de La Chapelle, lundi 19 septembre, juste avant que les enfants partent à l'école. La famille a été transférée au centre de rétention du Mesnil-Amelot pour être renvoyée en avion en Serbie dès le mardi matin. Du jamais vu jusque-là, la précipitation

empêchant toute réaction.

Dans la même veine, jeudi 22 septembre, dans le train quittant Paris à 16 h 11 pour Troyes, après avoir subi une recherche de stupéfiants avec des chiens reniflant les bagages, les voyageurs ont eu droit à un contrôle d'identité. La police recherchait des étrangers sans papiers... sans résultat si ce n'est d'indigner les voyageurs.

Correspondant LO

• Clermont-Ferrand Manifestation de soutien aux sans-papiers

Mercredi 28 septembre, plusieurs centaines de manifestants se sont rassemblés devant la préfecture, à l'appel d'associations de défense des sans-papiers, dont Réseau éducation sans frontière.

Ils entendaient protester contre les arrestations et les expulsions menées par le préfet de région à l'encontre de familles immigrées.

L'émotion et l'indignation avaient été particulièrement importantes après le décès d'un nouveau-né, accouché prématurément suite aux voyages imposés à sa mère par la Préfecture. La famille avait été arrêtée au mois d'août et conduite en centre de rétention à Lille. Libérée quatre jours plus tard par un juge qui avait dénoncé le traitement « inhumain et dégradant » subi par les membres de la famille, elle est revenue à Clermont-Ferrand par ses propres moyens. Les autres enfants du couple sont scolarisés dans des écoles et collèges clermontois. Mais la Préfecture fait toujours peser sur eux la menace permanente de les arrêter et de les expulser.

Enseignants et parents d'élèves, soutenus par des associations, sont mobilisés pour dénoncer et s'opposer à de telles situations dramatiques dues à la politique absurde et révoltante du gouvernement.

Correspondant LO

• Portugal

Les travailleurs relèvent la tête

Samedi 1^{er} octobre, à l'appel de la confédération syndicale CGTP, proche du Parti communiste, et du syndicat d'enseignants Fenprof, 130 000 personnes à Lisbonne et 40 000 à Porto ont manifesté contre l'austérité. Ces manifestations marquaient la rentrée syndicale après la période des vacances.

Elles étaient aussi les premières dirigées contre le gouvernement de droite de Passos Coelho, entré en fonctions il y a quatre-vingt-dix jours, après la défaite du Parti socialiste aux élections législatives.

Passos Coelho ne fait que poursuivre la politique de son

prédécesseur socialiste, José Socrates. Mais il y ajoute la morgue antiouvrière affichée par les politiciens de droite. Cela a sans doute joué dans le succès de cette journée, car les directions syndicales, et également des travailleurs, se sentent plus à l'aise contre la droite que contre la gauche.

Les mots d'ordre étaient : contre la destruction des droits des travailleurs et des droits sociaux, contre l'appauvrissement et les injustices ; pour le travail, les salaires, les retraites et les droits sociaux. En effet, sous prétexte de payer la dette, de sauver l'économie et d'obtenir les 78 milliards promis par l'Union européenne et le Fonds monétaire international, les plans d'austérité successifs augmentent les impôts, réduisent les aides sociales, coupent dans le personnel et les dépenses des

services publics, privatisent le secteur nationalisé.

Le résultat est que le chômage augmente toujours plus et que la misère, déjà générale chez les chômeurs et les retraités, touche y compris ceux qui ont un emploi. Ainsi, mercredi 28 septembre, les policiers et les gendarmes ont revendiqué dans tout le pays pour leurs salaires. Des milliers d'enseignants sont au chômage. Un système de « mobilité spéciale » permet de pousser les fonctionnaires vers un reclassement... ou vers le chômage.

Les manifestations de samedi ne sont sans doute qu'un début. Lors des rassemblements qui les ont clôturées, les dirigeants syndicaux ont fait approuver par acclamations une semaine de lutte du 20 au 27 octobre, avec des grèves dans le public et le privé. Par ailleurs, les travailleurs précaires ont prévu de manifester à Lisbonne le 15 octobre.

La classe ouvrière portugaise se fait entendre. Il faut souhaiter qu'elle ne s'arrête pas en si bon chemin.

Vincent GELAS

• Maroc

Sarkozy soutient Alstom et la dictature

Si les voyages à l'étranger peuvent être pour Sarkozy l'occasion d'oublier un peu les casseroles et les déboires électoraux de ses partisans, ils lui permettent surtout de rejouer son rôle de VRP de luxe pour les grandes entreprises du pays.

Il est ainsi parti inaugurer, en compagnie du roi du Maroc, Mohammed VI, l'ouverture des travaux de la première ligne TGV d'Afrique, qui reliera Tanger à Casablanca à une vitesse de plus de 320 km/h et rapportera 1,8 milliard d'euros de commandes aux entreprises françaises, dont 400 millions à Alstom pour les seules rames de TGV. « *Le Maroc se modernise* », se sont alors réjouis en chœur Sarkozy et le roi. On peut tout de même se demander si le TGV au Maroc, même

s'il sera certainement utile à la fraction de la population qui pourra se payer le billet, est la priorité dans un pays où plus de 40 % de la population est misérable, au sens premier de ce terme.

Sarkozy sait aussi saisir chaque occasion de raffermir les liens de l'État français avec la monarchie marocaine, sans craindre de dire rien moins que des énormités. Il a ainsi comparé l'audace des réformes engagées par le roi à celle des révoltes en Tunisie et en Égypte, et l'a félicité pour une réforme constitutionnelle si timorée, qui est loin de satisfaire les manifestants qui contestaient le pouvoir royal au printemps dernier. Des manifestants qui n'ont sûrement pas dit leur dernier mot.

Stéphane FORT

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE n°138

(septembre-octobre 2011)

- **La crise de 2011**
- **Face à des dirigeants confédéraux en quête de reconnaissance par le pouvoir et le patronat: redonner confiance aux travailleurs dans leur capacité à imposer leurs revendications vitales**
- **Dépenses de santé: comment l'État puise dans les caisses de la protection sociale pour subventionner la bourgeoisie**
- **Libye: Sarkozy veut obtenir les fruits de son soutien à l'opposition armée**
- **Il y a vingt ans: le début de la dislocation tragique de la Yougoslavie**
Prix: 2 euros – Envoi contre cinq timbres à 0,60 euro

• Grèce

C'est aux capitalistes de payer

La Troïka, qui regroupe l'Union européenne, la Banque européenne et le FMI, vient d'exiger de nouvelles mesures d'austérité. Le Premier ministre Papandréou a vaguement protesté en affirmant: « *La Grèce ne deviendra pas l'Inde.* » Puis son gouvernement a juré qu'il tiendrait ses engagements.

Les fonctionnaires grecs menacés de licenciement, les jeunes qui protestent contre le manque de professeurs et de livres scolaires, ont continué ou recommencé des grèves avec occupation de locaux publics. Et les différents gouvernements européens et les médias à leur service répètent en boucle qu'il est nécessaire de « faire payer les Grecs » parce qu'ils auraient vécu, osent-ils dire, « au-dessus de leurs moyens » et « aux crochets » de l'Union européenne.

Mais quels Grecs? Qui a profité de la dette, si ce n'est les possédants, les capitalistes, qui ont accumulé des profits substantiels et ont exigé que, crise ou pas crise, l'État à leur service continue à leur garantir ces profits? Ces capitalistes, ces banquiers sont de tous pays, y compris grecs.

Les capitalistes grecs les plus connus, les armateurs, dominant depuis longtemps le monde de la marine marchande: en 2009, malgré la baisse du commerce mondial, ils ont eu les moyens de passer commande aux chantiers navals coréens ou chinois de 748 nouveaux navires. Entre leur flotte propre et de plus petites qu'ils contrôlent, ils représentent 20 % de la flotte mondiale. Et, comme le rappelle dans un article le militant trotskyste Dimitris Livriadis, ils bénéficient de 57 exonérations fiscales et versent au fisc moins d'impôts que les travailleurs immigrés.

Les banquiers grecs se sont enrichis: dans les Balkans, en Europe orientale, en Turquie, leurs succursales étrangères leur ont rapporté des profits énormes. 45 % des profits de la Banque nationale grecque viennent de Turquie, 41 % pour la Banque

du Pirée. Avec la crise, ils ont récupéré de l'État 28 milliards d'euros, puis 10 milliards grâce au prêt international à la Grèce de 2010.

Dans les mêmes pays d'Europe balkanique et orientale, mais aussi en Russie et au Moyen-Orient, des entreprises grecques se sont enrichies. Celles de la construction ont des chantiers pour des raffineries d'Arabie saoudite, pour des autoroutes en Pologne, pour toutes sortes de travaux publics ou privés dans les Balkans. Il existe de très grosses sociétés basées en Grèce, comme Intralot, seconde entreprise mondiale de jeux et de paris. On y trouve aussi des trusts comme celui que dirige Andreas Vgenopoulos, qui réunit à la fois la banque Marfin, Attica Holdings (agence de voyages, transport maritime), Vivartia Holdings (industrie alimentaire, restauration rapide), Olympic Air (compagnie d'aviation), des sociétés d'investissement.

Ces sociétés capitalistes grecques n'ont certes pas le même niveau que celles des pays les plus développés, comme les USA, l'Allemagne ou même la France. On trouve dans ces sociétés une imbrication de capitaux de toutes origines.

Mais les capitalistes grecs existent bel et bien et ils ont accumulé des profits en spéculant, en s'immisçant dans les sociétés publiques, en achetant et en se faisant racheter, en raflant les aides de l'État et de l'Europe. C'est pour eux que l'État s'est endetté et ce n'est donc pas à eux qu'il demande de payer. Comme partout, c'est aux travailleurs qu'il demande de rembourser des dettes faites par ceux qui les ont exploités, et à leur seul profit.

Si quelqu'un a donc vécu et vit « au-dessus de ses moyens », ce n'est pas « les Grecs » en général, pas plus que « les Espagnols », « les Italiens » ou « les Français ». Ce sont les capitalistes, qu'ils soient grecs ou européens en général, qui agissent pour qu'en cette période de crise leurs profits soient maintenus. Les possédants ont créé la dette, à eux de la payer.

Sylvie MARÉCHAL

• Italie

Fiat sort de la confédération patronale Patron de l'automobile et maître-chanteur



Que veut Sergio Marchionne, le PDG des automobiles Fiat? Quels sont ses vrais projets pour l'entreprise et ses travailleurs, et le sait-il lui-même? Une seule chose est certaine: il veut avoir le droit d'en décider seul, lui et son conseil d'administration, sans être tenu par des obligations d'aucune sorte, qu'elles découlent de la loi ou d'accords syndicaux.

C'est ce qu'on peut retenir de l'annonce, faite par Marchionne le 3 octobre, que la Fiat quittera en janvier la Confindustria, la confédération patronale italienne équivalent du Medef en France. Autrement dit, la Fiat ne se sentira même pas liée par les accords signés entre le patronat et les syndicats italiens, et fera en fait ses propres lois.

C'est plutôt une confirmation, puisque cette sortie de la Confindustria avait déjà été annoncée il y a plus d'un an. Et surtout, entre-temps, Marchionne a déjà imposé dans ses usines italiennes des accords à ses conditions, en dérogation aux conventions collectives nationales et même à la loi. Il a commencé à l'usine de Pomigliano, près de Naples, déclarant qu'il ne pourrait faire fonctionner l'usine que si les travailleurs acceptaient une flexibilité totale, renonçaient à la grève des heures supplémentaires sous peine de licenciement, et si les syndicats non signataires de ces accords étaient exclus de la représentation.

Après avoir fait accepter cet accord par référendum, grâce au chantage « c'est cela ou la fermeture », il a mené la même opération à l'usine de Turin-Mirafiori, puis à l'usine Bertone, à Turin également. Dans les trois cas, les travailleurs devaient accepter de ne plus être des salariés de Fiat, mais ceux d'une « new company » créée pour l'occasion afin de débarrasser Fiat de ses obligations précédentes.

Les travailleurs ont subi le chantage de Fiat, mais aussi des dirigeants politiques de gauche

comme de droite, qui les incitaient à accepter ce chantage pour sauver leur emploi. Mais aujourd'hui, cet emploi est moins sûr que jamais. Les travailleurs des trois usines en question sont tous en « cassa integrazione », sorte de chômage conservatoire, payés environ 700 euros et travaillant tout au plus trois jours par mois, dans l'incertitude totale de l'avenir.

Ainsi le lancement de la production à Mirafiori d'un 4X4, destiné au marché américain, a été annoncé, puis retiré, puis promis de nouveau, mais pour 2013. L'usine de Pomigliano ne tourne toujours pas et une autre usine Fiat, celle Termini Imerese en Sicile, sera fermée fin 2011. Et chacun se demande maintenant si l'intention de Marchionne n'est pas tout simplement de fermer d'autres usines italiennes, dont celle de Turin, pour déplacer son centre aux États-Unis, où Fiat est en train de racheter Chrysler, ou bien si tout cela ne cache pas tout simplement un jeu bourgeois pour faire monter les actions Fiat et mener l'opération Chrysler au meilleur coût.

Lorsque quelques politiciens lui demandent respectueusement et timidement de dire ce qu'il veut vraiment faire, Marchionne crie au scandale et déclare que la Fiat n'a pas à leur rendre de comptes, en tant que libre entreprise. Et il montre encore plus de mépris vis-à-vis de ses ouvriers et même des syndicats, menés en bateau d'un chantage à l'autre.

Sa sortie de la Confindustria est d'ailleurs un chantage de plus. En juin, la Confindustria et les syndicats ont signé

un accord prévoyant, au nom de la relance de la compétitivité italienne, que des accords puissent être signés au niveau des entreprises, en dérogation aux conventions collectives nationales et même à la loi, par exemple en matière de licenciements. Cet accord a été intégré aux plans d'austérité adoptés cet été. Il a donc acquis force de loi, et de même les dérogations à la loi imposées par Marchionne dans ses usines ont été entérinées. Mais il faut croire que cela ne lui suffit encore pas, car licenciement nécessiterait encore de discuter avec les syndicats. Et il faut croire que, dans les projets de Marchionne, il y a maintenant des licenciements, peut-être massifs, pour lesquels il veut avoir les mains libres.

Voilà donc les basses manœuvres de cet homme qui, à sa nomination, avait été salué y compris à gauche comme un capitaine d'industrie moderne qui allait sauver la Fiat. Il sauvera, c'est certain, les capitaux de la famille Agnelli et des gros actionnaires, après avoir mis dans son jeu tout le monde politique italien et laissé des milliers de travailleurs sur le pavé.

De Turin à la Sicile, ceux-ci se défendent comme ils peuvent. Aux portes de Fiat-Mirafiori, qui n'ouvre plus que quelques jours par mois, les travailleurs de deux petits « syndicats de base » se sont installés avec une tente pour affirmer que, quelles que soient les manœuvres et les intentions de Marchionne, les travailleurs doivent vivre, avoir un salaire entier, non diminué par la « cassa integrazione », et un emploi garanti pour le futur. C'est bien la lutte qu'il faudra mener contre ce colosse de l'industrie, désormais italo-américain, qui voudrait diriger et fermer les usines selon son simple bon vouloir.

André FRYs

• Allocation retraite

Une misère pour les chômeurs âgés

Lundi 3 octobre, Xavier Bertrand, ministre du Travail, a annoncé le rétablissement très partiel de l'allocation équivalent retraite, l'AER. Instaurée en 2002, cette allocation d'environ 1 000 euros avait été supprimée en janvier 2011 par l'actuel gouvernement.

Elle était perçue par environ 60 000 chômeurs de moins de 60 ans et en fin de droits, pour peu qu'ils aient 41 ans de cotisations retraite. Elle leur permettait de faire la jonction entre la fin de leurs droits au chômage et leur retraite, sans condition d'âge.

Le « rétablissement » actuel, au travers d'une allocation temporaire de solidarité, est surtout un faux-semblant. En réalité, seuls dix mille chômeurs, ceux nés entre 1951 et 1953, ayant épuisé leurs droits à l'allocation chômage et ayant cotisé plus de 41 ans pourront en bénéficier entre 60 et 62 ans. Et la mesure, qui se veut généreuse, prendra fin en 2014.



Le gouvernement prétend ainsi répondre aux conséquences de la dernière réforme, qui repousse progressivement jusqu'à 62 ans l'âge de la retraite et oblige les chômeurs âgés en fin de droits à attendre jusqu'à deux ans de plus, avec un revenu dérisoire ou même aucun revenu, avant de percevoir leur pension de retraite. En fait, la situation de tous les travailleurs âgés a empiré. Le nombre de ceux de plus de 55 ans sans emploi n'a fait que croître ces dernières années. Classés parmi les personnes dispensées de recherche d'emploi, ils sont

plus de 400 000 depuis cinq ans : 290 000 sont indemnisés à un titre quelconque, selon les statistiques officielles de Pôle emploi ; les autres ne touchent pas la moindre allocation.

La dernière mesure gouvernementale apparaît donc comme dérisoire, face à l'étendue de la catastrophe vécue par des centaines de milliers de travailleurs âgés au chômage. Ces anciens ont déjà largement donné pour l'enrichissement de la classe capitaliste. La moindre des choses serait de leur assurer à tous des ressources décentes.

Paul SOREL

• 35 euros pour avoir le droit de saisir la justice

L'injustice augmente

Depuis le 1er octobre, quiconque intente une action en justice doit payer une nouvelle taxe, sous forme d'un timbre fiscal de 35 euros.

C'est le cas pour « toute instance introduite en matière civile, commerciale, prudhomale, sociale ou rurale, ou devant une juridiction administrative », soit environ 2,5 millions de procédures par an.

Un travailleur qui a perdu injustement son emploi et son salaire devra payer pour attaquer son patron aux Prud'hommes. Si une famille a un contentieux avec l'EDF à propos de ses factures d'électricité, elle devra payer, avant même d'espérer récupérer une somme indûment prélevée. Un locataire, s'il veut contester une augmentation de loyer, devra d'abord payer.

Le décret prévoit quelques exceptions, pour les procédures de tutelle, de surendettement, les contentieux

concernant les étrangers, les procédures devant le juge des enfants. Les bénéficiaires de l'aide juridictionnelle seront exonérés. Mais certains avocats en doutent, car les délais pour obtenir cette aide sont de plus en plus longs.

C'est un recul. La gratuité de l'acte de justice était la règle depuis longtemps pour les petits litiges de la vie quotidienne, et en particulier pour les Prud'hommes. Les organisations syndicales de salariés ont protesté contre cette mesure antisociale, car les Prud'hommes restaient un des domaines de la justice accessibles à tous les salariés. Dans certaines villes, des manifestations ont été organisées contre cette taxe.

Ce seront donc les justiciables les moins fortunés qui vont être les plus touchés, en ayant encore moins facilement accès à la justice.

Bertrand GORDES

• Impôt sur les hauts revenus

Indolore pour les grandes fortunes

Les députés, puis les sénateurs, discutent gravement pour décider si la taxe exceptionnelle de 3 % sur les hauts revenus annoncée par le gouvernement s'appliquera à partir de 500 000 euros par an et par personne, comme annoncé initialement, ou bien dès 250 000 euros. Quel que soit le plancher décidé, un tel impôt reste anecdotique.

« L'idée initiale est de moraliser les revenus exorbitants », a déclaré la ministre du Budget, Valérie Pécresse, pour laquelle le seuil de 500 000 euros de revenus par personne, soit un million pour un couple, est « emblématique ». Mais cette mesure ne coûtera pas grand-chose à ceux qui y seront assujettis : au total 200 millions d'euros, ou 300 millions si le seuil était abaissé à 250 000 euros par personne. De toute façon, on est loin des quelque deux milliards d'euros de l'allègement d'impôt sur la fortune décidé il y a quelques

mois et qui vont bénéficier aux très, très riches. Comme le soulignait cet été un rapport d'un organisme lié à la Cour des comptes, les contribuables les plus fortunés sont proportionnellement moins taxés que les autres.

Cet impôt nouveau, qui égratignera à peine les biens des grandes fortunes, n'est qu'un minuscule copeau comparé aux centaines de milliards d'euros que l'État accorde aux propriétaires et aux actionnaires des entreprises, sous forme d'exonération de charges sur les bas salaires, d'impôt-recherche, de baisses d'impôts liées au glissement de comptes entre les sociétés mères et leurs filiales, etc. À l'approche des élections, le gouvernement essaie de faire croire qu'il taxe un peu tout le monde, y compris les riches, alors qu'en réalité c'est la bourgeoisie qui taxe largement l'État.

Jean SANDAY

L'accroissement de la pauvreté, une réalité

L'Insee a publié un rapport sur la pauvreté en France qui chiffre à 8,2 millions le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en 2009, dont la moitié avec moins de 773 euros par mois.

Si cette année-là a été, pour les entreprises, celle du retour des profits, pour les travailleurs il n'en fut pas de même. En 2009, de nombreuses entreprises ont réduit leurs effectifs ou carrément fermé des sites, comme Continental à Clairoix, ArcelorMittal à Gandrange, ou encore Total à Dunkerque. Toujours en 2009, l'État a supprimé plus de 30 000 postes dans la Fonction publique, dont 13 500 dans l'enseignement. Ont également été supprimés plusieurs milliers d'emplois à La Poste et à la SNCF, et près de 10 000 dans les hôpitaux. En un an le nombre de chômeurs inscrits à Pôle Emploi a bondi de presque

600 000. Alors, il n'est pas du tout surprenant que les « chiffres de la pauvreté » aient augmenté en 2009, touchant 360 000 personnes supplémentaires.

Mais la réalité est encore pire puisque les outils statistiques employés par l'Insee la minimisent en surestimant le niveau de vie de la population. En effet, L'Insee calcule ce qu'elle appelle le niveau de vie moyen des membres d'un ménage. Après avoir additionné l'ensemble des revenus du ménage, la somme totale est divisée par un coefficient en fonction du nombre de personnes qui le composent. Mais si un premier adulte compte pour un, le second adulte ne compte que pour 0,5 ainsi que toute personne de plus de 14 ans. Et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3.

Au bout du compte, ce calcul surestime les revenus réels d'un ménage. Par exemple, un couple sans enfant où chacun des deux

adultes toucherait un salaire de 750 euros aura un revenu total de 1 500 euros que l'Insee divise ensuite par 1,5 (un pour le premier adulte et 0,5 pour le second) ce qui donne un « niveau de vie » par adulte de... 1 000 euros. Avec ce calcul, les personnes ayant un salaire de 750 euros se retrouvent chacune au-dessus du seuil de pauvreté, que l'Insee a évalué à 954 euros.

La réalité de la pauvreté dépasse de toute façon ces chiffres, car en plus de la faiblesse des revenus, il y a bien d'autres éléments à prendre en compte : la dégradation des services publics, les médicaments de moins en moins remboursés, et surtout actuellement les augmentations des prix.

Dans une telle situation, faire payer la bourgeoisie n'est pas seulement une question de justice sociale, c'est une question de survie.

Pierre ROYAN

• Éducation nationale

Une dégradation qui ne passe pas

En cette rentrée des classes 2011, la suppression de 16 000 postes, alors qu'il y a 60 000 élèves de plus, entraîne une dégradation concrète des conditions d'étude des élèves et de travail du personnel.

Cette dégradation se fait sentir à tous les niveaux, de l'école maternelle au lycée. Ici le rectorat ferme des classes, là les élèves sont entassés ailleurs, le manque de

personnel de service et d'encadrement rend la vie scolaire plus difficile. Dans nombre d'établissements, les parents se joignent aux enseignants et à l'ensemble du personnel des établissements scolaires pour manifester leur mécontentement, tout comme ils se sont retrouvés à leurs côtés pour manifester le 27 septembre.

• École Jules-Ferry – Draveil (Essonne)

Les parents font reculer l'inspection

Lundi 5 septembre, jour de la rentrée scolaire, la nouvelle est tombée : l'inspection d'académie allait procéder à un comptage des enfants. Deux jours plus tard, pour un seul élève manquant aux effectifs de l'école, une classe était fermée et l'enseignant envoyé dans une autre école ! Le mépris de l'inspection pour les enfants comme pour les enseignants allait pousser les parents à la colère.

Les parents se sont rapidement réunis et, tout aussi rapidement, ils comprirent qu'ils ne pouvaient compter sur l'équipe de la mairie, dirigée par le politicien Tron. Sollicitée, celle-ci usa du mépris, des mensonges ou des menaces, ce qui la déconsidérera aux yeux de tous.



La mise en cause, tant par la mairie que par l'inspection, de la directrice de l'école fut elle aussi un échec et n'entama rien la cohésion des parents avec le milieu enseignant, bien au contraire.

Convaincus que seule leur détermination pourrait les faire gagner, les parents votèrent et organisèrent tour à tour l'occupation puis le blocage complet de l'école pendant deux semaines. Il y eut des manifestations, des signatures de

pétitions, des diffusions de tracts, un campement devant l'école et devant la mairie. Puis une « classe de secours » a fonctionné avec deux enseignants retraités volontaires. Les médias ayant relayé largement leur action, la tension avec l'inspection monta d'un cran.

Lors de la journée de grève du 27 septembre, les enseignants prirent le relais et allèrent ensemble à la manifestation parisienne, accompagnés d'autres grévistes du secteur.

Enfin vendredi 30 septembre, la nouvelle tombait avec la promesse écrite qu'un demi-poste était obtenu. Il aura fallu un mois de mobilisation pour en arriver là. Un mois au cours duquel les parents se sont à chaque fois réunis en assemblée, ont discuté toutes les propositions et mis au vote toutes les décisions. C'est un gage pour l'avenir, car tous ont conscience que la lutte pour défendre l'école publique ne fait que commencer, que l'on ne peut accepter cette casse du service public, car sinon, disait un des parents, on arriverait à « une école des riches et une école des pauvres ».

Correspondant LO

• Lycée Jean-Macé – Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne)

35 h pour les assistants d'éducation !

Depuis deux semaines, le lycée Jean-Macé, un lycée important de Vitry, connaît des grèves, des débrayages à répétition. L'arrivée d'un nouveau proviseur y est pour beaucoup.

Mardi 20 septembre, les assistants d'éducation ont été réunis par le proviseur et informés que leur temps de service passera de 35 à 39 h. Au lycée Jean-Macé, ils font encore 35 h pour un temps plein. Dans de nombreux lycées, l'annualisation du temps de travail des assistants d'éducation a permis

à des proviseurs d'imposer 41, voire 44 heures par semaine. Mais au lycée, les assistants d'éducation ne veulent pas entendre parler de travailler quatre heures de plus pour le même salaire.

Si ce nouveau proviseur semble zélé pour faire appliquer les textes, il est aussi extrêmement efficace pour mettre le feu aux poudres. Propos méprisants, provocations ont su liguier contre lui toute une partie du personnel : les quatorze assistants d'éducation se sont

mis immédiatement en grève, de nombreux enseignants ont débrayé en solidarité. Quant aux agents de service, ils ont refusé de nettoyer, sans compensation, les escaliers qui mènent aux appartements du proviseur.

Après deux jours de grève riches en péripéties et nouvelles provocations, le rectorat acceptait le maintien des 35 h pour les surveillants et l'engagement de le renouveler aux mêmes conditions en 2012. Les agents de service auraient l'assurance

que le nettoyage des escaliers se ferait au volontariat avec compensation.

Si tout n'est pas réglé, voilà au moins un proviseur qui, en moins d'un mois, a su regrouper, unir le personnel, enseignants, agents de service et assistants d'éducation, tous ensemble pour faire respecter et défendre les conditions de travail.

Correspondant LO

• Collège Alain-Fournier – Paris 11^e

Une baisse sans précédent de l'encadrement des élèves

Au collège Alain-Fournier (Paris 11^e), où étudient 530 élèves, le service de la vie scolaire perd soixante heures hebdomadaires d'encadrement des élèves. Cela représente une baisse de 23,55 %, puisque le nombre des heures de surveillance est réduit à 199 heures par semaine, contre 259 l'an dernier.

Ces soixante heures en moins se répartissent entre une baisse de quatorze heures pour un assistant d'éducation et deux fins de contrat : les vingt heures du médiateur de réussite scolaire et les vingt-six heures d'un salarié en contrat unique d'insertion, qui faisait le même travail qu'un assistant d'éducation, mais moins bien payé car

en situation plus précaire.

Les soixante heures de travail de ces trois personnes, qui se retrouvent au chômage, étaient pourtant très utiles à la bonne marche de la vie scolaire. La conséquence pour le collège est qu'il y a moins de surveillants présents dans la journée dans les couloirs, la cour, la cantine ou l'entrée du

collège. On voudrait détériorer le climat scolaire qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

Un texte de protestation circule parmi les enseignants et l'ensemble du personnel, demandant le maintien de ces postes. Ils se préparent à aller plus loin si cela ne suffit pas.

Correspondant LO

• Lycée Suger Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

Grève contre le sous-effectif

Depuis la rentrée, les conditions de travail et d'accueil des élèves se sont nettement dégradées. Un nouveau bâtiment a ouvert, ce qui double la surface de l'établissement. Mais les moyens qui ont été attribués pour le faire fonctionner sont plus qu'insuffisants : il y a bien trop peu de personnel de ménage, de surveillants (seulement un poste et demi supplémentaire !).

De plus, les contrats précaires qui arrivent à terme ne seraient plus renouvelés. C'est le cas notamment de deux collègues employés à la cantine, dont le contrat s'est terminé vendredi 30 septembre. Alors que les agents doivent déjà faire face à une augmentation de 25 % du nombre de repas, ils se retrouveront désormais 25 % en moins pour faire le travail ! C'est tout simplement impossible. Cette situation ne touche pas seulement le personnel, mais aussi les élèves qui font la queue trop longtemps, arrivent en retard aux cours et ne peuvent profiter de la pause du midi pour se détendre.

Agents et enseignants en ont plus qu'assez et une partie d'entre eux se sont mis en grève le lundi 3 octobre. Ils ont distribué un tract pour informer parents et élèves et ont fait venir la presse. Ils réclament la réintégration immédiate des deux collègues en fin de contrat, la transformation des contrats précaires en postes fixes, et l'embauche du personnel nécessaire au fonctionnement normal du lycée. Une réunion doit avoir lieu le jeudi 6 octobre au lycée avec des représentants de la région Île-de-France, dont dépendent tous les agents des lycées. Cette date a été retenue par les grévistes pour une nouvelle mobilisation, incluant les parents d'élèves.

Correspondant LO

• La Poste – Bouches-du-Rhône

La direction condamnée pour abus de précarité

La Poste devra payer 36 448,72 euros à deux salariés ayant cumulé de nombreux CDD avant d'être embauchés en CDI. Le tribunal des prud'hommes de Martigues en a décidé ainsi le 6 septembre dernier.

Déjà, fin août, La Poste avait été condamnée par ce tribunal à verser 94 669,20 euros à deux intérimaires. Auparavant, le 18 mai, le tribunal des prud'hommes de Marseille avait obligé La Poste à rembourser 612 697 euros à dix-neuf agents qui avaient cumulé des contrats

précaires à répétition et durant de longues années. Une postière racontait : « Pendant six ans j'ai connu 244 CDD, La Poste me doit donc 32 000 euros. » Un autre guichetier, embauché en 2002, avait enchaîné des CDD qui étaient parfois d'un jour, ou bien trois CDD dans la semaine ! Et comme il n'y a pas de petits profits, La Poste

s'était arrangée pour « oublier » dans le calcul de l'ancienneté les périodes passées avec un statut précaire. Elle ne faisait partir l'ancienneté qu'avec le contrat définitif qu'est le CDI. Toutes les années passées à enchaîner CDD sur CDD étaient donc abolies, oubliées.

356 autres travailleurs

ont déposé un dossier au tribunal, et bien d'autres pourraient encore le faire. De son côté, La Poste fait traîner les procédures pour essayer de profiter du délai de prescription, ramené de trente à cinq ans, période au-delà de laquelle les affaires ne peuvent plus être jugées. Ce qui veut dire que le 17 juin 2013 les trois quarts des dossiers

seront prescrits.

La Poste cherche donc à esquiver la loi au lieu de l'appliquer. Elle use et abuse de tous ces contrats précaires qui se sont multipliés pour servir de bouche-trou dans un service public qui se dégrade. C'est bien le moins qu'elle rende un peu d'argent à ces travailleurs spoliés.

Vu ses antécédents et ses condamnations, La Poste devrait être astreinte à n'embaucher qu'en CDI, après une courte période d'essai. Ce serait une bonne chose, tant pour les travailleurs que pour les usagers.

Correspondant LO

Pôle emploi ou Pôle chômage ?

Une ex-salariée de Pôle emploi vient de gagner son procès au tribunal de prud'hommes, avec 23 000 euros d'indemnités et un nouveau contrat de travail en CDI.

Ayant trouvé un travail à

Pôle emploi il y a sept ans, elle y avait enchaîné des emplois précaires sous des appellations diverses, avant d'être licenciée à 60 ans, à trois ans de sa retraite... alors même que Pôle emploi est censé défendre

un Plan senior pour que les anciens retrouvent du travail.

Ce n'est pas un cas isolé. Il confirme que la direction de Pôle emploi ne se soucie pas des emplois. En tout cas, pas de ceux de ses salariés.

• Un magasin Ed condamné Non au travail obligatoire le dimanche !

Ed, qui appartient au groupe Dia, encore récemment une filiale de Carrefour, a été condamné par le tribunal des prud'hommes de Créteil pour avoir licencié en 2009 trois salariés de son magasin d'Oyonnax (Ain) qui refusaient de travailler le dimanche. Il devra verser 40 000 euros de dommages et intérêts à chacun d'entre eux.

En juin 2009, ces trois salariés avaient été licenciés pour « non-respect des horaires planifiés et insubordination » sous prétexte qu'ils avaient refusé d'effectuer les horaires demandés par le patron ; des horaires particuliers puisque seulement trois mois auparavant la direction du magasin avait décidé d'ouvrir le dimanche matin. Ces salariés travaillaient déjà le samedi et le travail du dimanche n'était pas prévu dans leur contrat. Ils avaient donc à juste titre refusé.

Au début de l'été, c'est l'hypermarché Auchan de Perpignan qui avait été condamné par le tribunal de grande instance de la ville pour avoir tenté l'ouverture de son magasin le dimanche, jugement assorti d'une astreinte de 100 000 euros par jour d'ouverture. Les syndicats avaient attaqué cette pratique du géant de la distribution – qui appartient à la famille Mulliez, une des plus grandes fortunes de France – en mettant en avant son illégalité puisque le magasin n'est pas situé dans une zone classée comme touristique ou dans un périmètre d'usage de consommation exceptionnel (Puce), comme

les définit la loi Mallié d'août 2009.

De plus en plus nombreuses sont les enseignes de la distribution, moyennes et grandes, qui remettent en cause les repos des dimanches et jours fériés, en s'appuyant sur cette loi Mallié ou en passant outre, utilisant alors les pressions et menaces de licenciement. Mais ces ouvertures se font au détriment de la vie familiale et sociale des salariés. Elles signifient plus de fatigue, pour une rémunération, de plus, dérisoire.

Nombre de travailleurs tentent en tout cas de résister à ces pressions, comme ces salariées du Ed d'Albertville (Savoie) qui se mettent en grève chaque dimanche travaillé et fêteront le 25 septembre leur 100ème journée de grève.

Les décisions de justice, comme celle condamnant le magasin Ed d'Oyonnax, ne règlent certes pas les problèmes, les salariés ont malgré tout été licenciés. Mais pour ceux qui n'acceptent pas d'être les esclaves des géants de la distribution, c'est un pas dans la reconnaissance de leurs droits.

Aline RETESSE

• Nouvel hôpital de Corbeil Gabegie à tous les niveaux

La construction du nouveau Centre hospitalier-sud-francilien à Corbeil Essonnes, destiné à remplacer les hôpitaux d'Évry et de Corbeil, tient d'un véritable scandale. Le projet avait été défendu en 2008 avec ardeur par les maires de Corbeil-Essonnes et d'Évry, respectivement Serge Dassault et Manuel Valls. En effet, avant même que ce nouvel hôpital soit en mesure d'accueillir les premiers patients, le géant du BTP Eiffage, constructeur et propriétaire des lieux, a commencé en janvier dernier à toucher un loyer de plus de 40 millions d'euros annuels, avec un bail de trente ans (soit 1,2 milliard d'euros !). Sauf que l'hôpital présente des défauts de construction qui le rendent inapte à sa fonction et qui exigent environ 100 millions d'euros de travaux supplémentaires. Eiffage ne veut pas les assurer et demande à l'État d'honorer la facture. Résultat, le loyer est versé régulièrement pour un bâtiment neuf mais vide, tandis que les deux hôpitaux d'Évry et de Corbeil, qui continuent à fonctionner, se détériorent.

Correspondant LO

• Hélios – Corbeil Patrons et État main dans la main pour liquider l'entreprise

La situation des travailleurs de l'imprimerie Hélios Corbeil ne cesse de se dégrader. L'entreprise étant en redressement judiciaire depuis février 2011, les salariés vivent avec une menace permanente de fermeture. Le tribunal de Meaux a conclu, lundi 26 septembre, que si aucun repreneur ne se présentait pour l'entreprise avant le 6 octobre, sa liquidation serait prononcée.

Depuis moins de dix ans, l'entreprise, rachetée successivement par les groupes canadien Quebecor World et néerlandais HHBV, va de plan social en plan social. En 2006, Hélios Corbeil a perdu la moitié de ses effectifs, les salaires ont été réduits de 5 % et bloqués durant quatre ans. En 2010, suite à un énième plan, l'effectif a de nouveau subi une érosion avec, en particulier, la suppression des services de la paie et de la comptabilité, qui ont été décentralisés vers une autre entreprise du groupe, située à Mary-sur-Marne. Aujourd'hui, Hélios compte moins de 120 salariés.

Bien que la direction laisse circuler quelques rumeurs sur une éventuelle reprise de l'entreprise par un ancien directeur, les travailleurs constatent chaque jour l'absence totale de maintenance du parc machine et la volonté manifeste de la direction d'aboutir à la liquidation de l'entreprise. Les pouvoirs publics vont dans le même sens. La direction départementale du travail a ainsi commandé une étude destinée

à évaluer « l'employabilité » du personnel encore en place... ce qui ne débouchera tout au plus que sur d'improbables propositions de formations. La complicité entre patrons et pouvoirs publics est donc manifeste.

L'inquiétude parmi le personnel est d'autant plus grande qu'Hélios ne respecte même pas les accords du plan social de 2010 qui incluaient des indemnités de départ d'un minimum de 40 000 euros pour chaque salarié. Depuis, tout ayant été revu à la baisse, les derniers partis ont eu moins de 10 000 euros.

Les sociétés propriétaires, HHBV et Circle Printers Europe, ne sont pourtant pas sur la paille. Le redressement judiciaire d'Hélios, filiale française de Circle Printers Europe, n'a pas empêché le groupe de racheter une imprimerie en Allemagne. Leurs fonds sont importants et suffiraient largement à maintenir les emplois et à respecter les plans sociaux antérieurs.

Correspondant LO

• Toyota – Onnaing (Nord)

On est loin du compte

Jeudi 29 septembre, la direction a dévoilé son projet de mise en place d'un treizième mois. Elle affirme sans honte qu'elle veut seulement payer la moitié d'un treizième mois fin novembre 2011, les trois quarts en 2012, et la totalité en 2013. En contrepartie, elle voudrait faire travailler les ouvriers de production dix minutes de plus chaque jour, dont cinq gratuitement à partir de 2013. Elle a également pour projet de pénaliser ceux qui seraient en arrêt maladie en diminuant d'autant le treizième mois. Quant aux intérimaires, elle a déclaré sans rire qu'ils pourront obtenir ce treizième mois après 24 mois de contrat... alors que les contrats les plus longs n'excèdent pas 18 mois ! Pour les ouvriers de maintenance, les secrétaires et les agents de maîtrise, elle a dit vouloir instaurer une part variable de 30 %, à la tête du client.

Les réactions ne se sont pas

fait attendre, plus des deux tiers des 180 salariés de maintenance ont débrayé dans les équipes et se sont retrouvés le vendredi 30 septembre dans les assemblées, qui ont encore regroupé près de 800 personnes au total. Des secrétaires étaient présentes aussi, tout comme quelques agents de maîtrise. Un élu CGC, fort d'une pétition signée par 115 membres de l'encadrement, a même pris la parole pour dénoncer les divisions que la direction entretenait entre les catégories de salariés.

Enfin, avec ses annonces impopulaires, la direction est en train de convaincre les salariés de l'usine de la nécessité de se retrouver ensemble, toutes catégories confondues, pour être plus forts dans les luttes qui seront nécessaires pour défendre les salaires et les conditions de travail.

Correspondant LO

• La campagne contre les fraudeurs aux Caisses d'allocations familiales

Fraudes réelles, imaginaires et erreurs internes

Depuis quelques années, et surtout depuis quelques mois, la campagne anti-fraude bat son plein dans les CAF.

La presse s'en fait quelquefois l'écho. Il y aurait eu, en 2010, pour 90 millions d'euros de fraudes détectées et une estimation, très variable et incertaine, allant jusqu'à 540, voire 800 millions d'euros, de fraudes non détectées, contre un montant total de 65 milliards d'euros de prestations diverses versées par les CAF.

En réalité, il y a assez peu de fraudeurs, de l'ordre de 2 %. Et encore très rares sont les vrais fraudeurs « professionnels » qui truquent les CAF. Sous l'appellation de « fraudeurs », il y a simplement beaucoup de gens qui se trompent en remplissant mal les formulaires.

Or, depuis un décret d'octobre 2010 qui a été adressé aux directeurs et agents comptables et qui s'est mis en place progressivement, de « *simples inexactitudes, déclarations incomplètes et absence de déclaration d'un changement de situation* » sont considérées comme des « *fraudes avérées* ». Et il est prévu « *l'administration de pénalités essentiellement en cas de fausses déclarations, et maintenant en cas de simples inexactitudes, omissions ou déclarations incomplètes* ».

Il y a cependant une exception : « *Lorsque l'indu est causé*

par une erreur interne (qu'elle soit humaine ou technique), le trop perçu ne saurait être considéré comme frauduleux. » Encore heureux !

Selon la CAF elle-même, les erreurs internes – dues à la CAF donc – représentent deux milliards d'euros, soit plus de vingt fois la fraude détectée.

Pourquoi un montant aussi énorme ?

Parce que le personnel n'est pas assez nombreux et souvent trop vite formé. Et notamment parce qu'il manque de temps pour mettre à jour les modifications incessantes des textes, les évolutions législatives, etc. Les directions veulent que les employés « *fassent des dossiers* ». Elles veulent du chiffre, que du chiffre, d'où des erreurs, quelquefois en faveur des allocataires, souvent à leur détriment.

Pour réduire ces « erreurs internes », il faudrait du personnel en nombre suffisant. Ce n'est pas cette politique qu'ont choisie les dirigeants des CAF, à la suite du gouvernement.

Alors ils amusent (si on peut dire) la galerie avec leur campagne anti-fraude. Ils veulent épinglez y compris les gens qui se trompent en remplissant un formulaire en faisant croire que les allocataires sont des fraudeurs, alors que l'État laisse librement agir les grosses sociétés qui fraudent allègrement – et pour d'autres sommes ! – dans les paradis fiscaux et ailleurs.

Correspondant LO

• Montupet-Fonderie du Poitou Alu – Ingrandes (Vienne)

5^e semaine de grève contre la baisse de 25 % des salaires

Lundi 3 octobre dès 5 h du matin, l'accès aux fonderies Alu et Fonte était sous le contrôle des grévistes de l'Alu. Rebaptisé « Carrefour des luttes », cette route commune aux deux fonderies, autrefois entités de la même filiale de Renault, sert de voie d'accès à la fois aux travailleurs qui se dirigent vers le parking et aux poids lourds qui acheminent matières premières et produits finis.

Dans la zone industrielle de Saint-Ustre, au bord de l'ancienne nationale 10, le « campement » des grévistes ne passe pas inaperçu, et nombreux sont les chauffeurs de poids lourds en provenance de France ou du sud de l'Europe qui saluent d'une bordée de coups de klaxon ou d'un poing levé. Le blocage, total à l'égard des camions, et seulement filtrant vis-à-vis des camarades de la Fonte invités à passer un moment avec ceux de l'Alu, est resté en place jusqu'à 16 h, avant d'être réinstallé pour l'embauche de l'équipe de nuit de la Fonte. Les travailleurs ont également décidé d'ériger des barricades de culasses pour condamner les diverses entrées de l'usine.

La décision d'installer ce piquet de grève massif avait été prise après que, vendredi 30 septembre, la rencontre tripartite entre l'intersyndicale, le préfet de région et Magnan, le PDG de Montupet, eut avorté. Au terme de plusieurs heures de discussion, Magnan, qui outre le million d'euros qu'il s'octroie annuellement en tant que PDG est également le principal actionnaire du groupe, avait osé proposer d'arrêter la grève en échange... de séances d'explication de son plan de compétitivité. Comme si, après quatre semaines de grève, les grévistes allaient se laisser convaincre d'accepter la baisse de 25 % des salaires qu'ils refusent depuis le premier jour ! À Poitiers, devant la préfecture où se déroulait la rencontre, la



poursuite de la grève n'a pas même fait l'objet de la moindre discussion : elle s'imposait comme une évidence.

Face à l'obstination patronale, et à l'impuissance évidente des pouvoirs publics, le sentiment des grévistes était qu'il allait falloir taper plus fort. L'occupation de la fonderie 24 heures sur 24 fut envisagée, mais finalement rejetée au profit d'actions moins contraignantes, du type de celles organisées lundi, tout en continuant des actions vers l'extérieur. En faisant vider dans la nuit de dimanche à lundi les fours de fusion, la direction de l'Alu avait de toute façon elle-même coupé court à

toute velléité de redémarrage.

Mardi 4 octobre, de nouvelles actions de blocage sont prévues. Parallèlement, la collecte de soutiens financiers auprès des travailleurs et des syndicats de l'automobile, et plus largement des entreprises de la région, des municipalités et des autres collectivités, s'organise avec efficacité.

Ni Montupet ni les pouvoirs publics ne sont débarrassés de la défense courageuse des travailleurs de la fonderie, qui n'entendent sacrifier ni leurs salaires ni leurs emplois pour le seul bénéfice des actionnaires de Montupet.

Correspondant LO

• LyondellBasell – Berre (Bouches-du-Rhône)

Grève contre la fermeture de la raffinerie

Depuis le mardi 27 septembre 2011, les travailleurs en grève du site pétrochimique LyondellBasell de Berre bloquent toutes les entrées et sorties et reconduisent chaque matin le mouvement en assemblée générale.

Ce site comporte trois entreprises : les Additifs, le Vapocraqueur et la raffinerie. LyondellBasell, qui a racheté l'entreprise en 2008 à Shell, veut aujourd'hui fermer la raffinerie qui emploie 370 salariés, qu'elle juge non rentable. Elle affirme qu'elle va garder

les deux autres unités du site.

Les grévistes ne veulent pas entendre parler de fermeture. LyondellBasell, multinationale dont le siège est à Houston au Texas, a fait quatre milliards de dollars de bénéfice en 2010 et rien que pour le premier trimestre de cette année, le site de Berre a rapporté 50 millions d'euros de bénéfice.

Ces bénéfices, les salariés savent qu'ils proviennent de leur travail. La productivité a considérablement augmenté : aux Additifs, dans les années 1980, la production était de 50 à 60 tonnes par jour, alors qu'actuellement elle est de

150 tonnes par jour, avec beaucoup moins d'ouvriers.

Quant aux affirmations de la direction sur le fait que les deux unités de chimie ne fermeront pas, les grévistes connaissent la faible valeur des paroles patronales. Pour les salariés, il est évident que, si la raffinerie ferme, les autres usines fermeront en cascade. Alors, ils sont bien conscients de la nécessité d'être solidaires.

Lundi matin 3 octobre, c'est plus de 300 salariés qui participaient à l'assemblée générale. Là, l'intersyndicale, qui réclame seulement que « *tous les projets alternatifs soient mis*

sur la table», a expliqué que la direction ne donnait aucune réponse. La déclaration d'Eric Besson, ministre de l'Industrie, comme les commentaires de son ministère, affirmant que l'État ne pouvait pas obliger une entreprise à maintenir une activité quand elle décidait de l'arrêter ou de la suspendre, ont été hués et sifflés copieusement.

Cette prise de position montre une fois de plus que les gouvernements sont toujours là pour soutenir le patronat, en se moquant pas mal qu'il jette des travailleurs à la rue et ruine une région.

Correspondant LO

• GPV – Davézieux (Ardèche)

Non aux licenciements !

Fin septembre, 225 salariés de GPV à Davézieux, en Ardèche, se sont vu confirmer leur licenciement.

Après des mois d'incertitude, GPV, qui fabrique des enveloppes, a été mis en faillite en juin dernier par son principal actionnaire, le Crédit mutuel. GPV possédait des usines dans plusieurs pays d'Europe, dont trois en France. Des centaines de salariés risquaient d'être jetés à la rue, ceux de Davézieux étant les plus menacés.

Le prétexte avancé est la baisse de la demande en enveloppes due à la concurrence d'Internet. Tout en dénonçant les licenciements, des dirigeants politiques locaux, comme le

député maire PS d'Annonay, l'ont repris à leur compte. Mais les ouvriers de GPV ne croient pas aux arguments de la direction : « *En trente-deux ans de boîte nous n'avons pas eu un seul jour de chômage, alors du travail, il y en a.* » Ils rendent responsable l'actionnaire, qui depuis des années n'investissait plus et ne cherchait pas de solution. Aussi les machines se sont détériorées, rendant le travail de plus en plus pénible et entraînant des TMS (troubles musculo-squelettiques) pour les salariés. Avec le blocage des salaires, la plupart ont été rattrapés par le smic. L'usine a été pressée comme un citron avant que les patrons ne s'en débarrassent.

Deux repreneurs étaient

intéressés. L'un voulait bien maintenir 79 emplois, mais imposait en échange une flexibilité à outrance, l'augmentation à 37 heures du temps de travail et la baisse des salaires. Bien sûr, les ouvriers de GPV n'en voulaient pas. Mais ils ne voulaient pas plus du repreneur Mayer-Kuvert, finalement choisi par le tribunal administratif, qui garde les usines d'Alsace et de Roanne, mais arrête la production en Ardèche, ne maintenant que 25 postes de bureau jusqu'en 2013.

Depuis la fin de l'été, les salariés de GPV ont manifesté à plusieurs reprises, en particulier devant le Crédit mutuel à Valence. Et depuis le 19 septembre ils occupent leur usine, où est stocké le papier, refusant

de perdre leurs emplois alors que le Crédit mutuel ou Mayer-Kuvert (2 600 employés dans vingt-trois pays) auraient largement les moyens de maintenir les emplois et les salaires.

Leur colère est d'autant plus grande que des militants syndicaux ont été assignés au tribunal sous le prétexte « d'entrave au travail » ! Ceux qui se battent contre leur licenciement sont menacés par la justice, pendant que les licenciements sont libres de priver des centaines de femmes et d'hommes de leur salaire.

Les ouvriers de GPV réclament maintenant 30 000 euros d'indemnité de licenciement. Ce serait bien la moindre des choses.

Correspondant LO

• La Poste Saint-Étienne-de-Montluc (Loire-Atlantique)

Contre les suppressions d'emplois

Depuis le mercredi 28 septembre, la vingtaine de facteurs du bureau de Saint-Étienne-de-Montluc (près de Nantes), qui desservent les quatre communes de Saint-Étienne, Cordemais, Le Temple-de-Bretagne et Vigneux-de-Bretagne, sont en grève contre la suppression de deux emplois, avec le soutien de la CGT, de SUD, de FO et de la CFDT.

Les grévistes, tous les facteurs sauf deux, réclament l'abandon de ces deux suppressions d'emplois, qui concernent deux tournées sur dix-sept, et le travail dit « service arrière » sur les recommandés, les paquets, etc. Le travail serait alors réparti sur ceux qui restent, les surchargeant d'autant.

La direction a refusé de discuter sur la reprise des deux emplois, proposant seulement des mesures d'accompagnement, comme l'octroi de jours de repos. Puis, après plusieurs jours de grève, elle a proposé que les grévistes reprennent le travail et qu'on teste la nouvelle organisation du travail sur trois mois, proposition qui est apparue aux yeux des grévistes comme de la rigolade. Elle a aussi tenté d'embaucher des intérimaires pour remplacer les grévistes, mais a dû faire machine arrière devant l'intervention de l'inspecteur du travail.

Tous les matins, les grévistes se retrouvent devant le bureau de poste pour discuter, entre autres, des actions à mener vis-à-vis de la direction, mais aussi des maires, de la population, ou pour manifester dans le centre-ville.

Le mépris affiché du directeur local pousse à la colère et à tenir grâce à la solidarité et à la complicité qui sont nées depuis la décision de se mettre en grève.

Ces suppressions faites par une entreprise qui fait des centaines de millions d'euros de bénéfices, ça ne passe pas.

Correspondant LO

• Moulinex

Dix ans après la faillite

Il y a dix ans, le 11 septembre 2001, l'entreprise de petit électroménager Moulinex déposait le bilan. Après décision des tribunaux, c'est son concurrent SEB qui reprenait la marque et licenciait 3 200 travailleurs.

L'anniversaire a été l'occasion pour la presse d'interroger les anciens salariés, et on a pu juger ce que valaient les engagements des autorités de ne laisser personne sur le bord de la route. Car c'est ce que promettait Jospin, Premier ministre du gouvernement de Gauche plurielle d'alors, qui avait décidé d'une prime de

10 000 euros pour une partie seulement des salariés.

Plus de 80 millions ont été consacrés à une prétendue « redynamisation », en fait des subventions à des patrons qui auraient embauché de toute façon. Les associations d'anciens salariés dénoncent aujourd'hui la gabegie des cellules de reclassement, et informent sur la situation réelle des travailleurs, qui est loin d'être bonne.

La moitié des licenciés de 2001 sont à la retraite, soit à l'âge légal, soit de manière anticipée dans le cadre du plan

amiante. Mais, bien que les pouvoirs publics considèrent que ce sont des cas « résolus », on sait qu'une retraite d'ouvrier, avec des annuités rendues incomplètes par la perte d'emploi en 2001, ne va pas très loin.

Quant à ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite, beaucoup ont enchaîné des contrats précaires avec des salaires très faibles, souvent dans le ménage et l'entretien, ou encore des contrats « aidés » – c'est le patron qu'on aide – pour 600 euros ; parfois, les revenus sont complétés par des chèques emploi-service.

Selon diverses estimations, entre 8 et 33 % des anciens salariés des ex-usines Moulinex seraient aux minima sociaux. Beaucoup de ces travailleurs, quand ils témoignent aujourd'hui, confient leur révolte et leur dégoût. D'autant que dix ans plus tard, si plusieurs jugements ont énoncé que les licenciements étaient « sans cause réelle et sérieuse », la bataille juridique dure encore, pour une partie des travailleurs, pour parvenir à toucher les 10 à 18 000 euros que les tribunaux leur ont attribués.

Correspondant LO

• 1991 l'éclatement de la Yougoslavie

La gangrène nationaliste et la responsabilité de l'impérialisme

Il y a vingt ans, ce qui était la Yougoslavie de Tito, où cohabitaient Serbes, Croates ou encore Bosniaques, etc., commençait à se disloquer. L'embrasement de toute la région, avec son lot de massacres, d'exodes, de souffrances, provoqua un terrible retour en arrière pour ces peuples.

Le processus de décomposition de l'ancien État fédéral yougoslave, qui débuta en juin 1991 avec la déclaration d'indépendance de la Slovaquie et de la Croatie, allait continuer durant des années, avec une réaction en chaîne des nationalismes de toute sorte. Et, durant des années, la guerre allait embraser toute cette région des Balkans, faisant des centaines de milliers de morts, essentiellement civils, creusant un fossé de sang entre des peuples qui, hier encore, vivaient côte à côte. Des villages furent rasés, des milliers de femmes et d'hommes furent obligés de quitter leur foyer, leur terre ou leur gagne-pain, contraints de se transformer en réfugiés parfois à quelques kilomètres de chez eux.

Mais, contrairement à ce qu'avaient martelé à l'époque journalistes, écrivains et politiciens, l'histoire des affrontements entre travailleurs de différentes nationalités dressés les uns contre les autres et embrigadés derrière leurs couches privilégiées respectives n'était pas écrite par avance. Quelques années auparavant, les travailleurs, qui se disaient alors avant tout yougoslaves, avaient même mené des luttes communes contre les répercussions de la crise économique qui ébranlait leur pays, comme en témoignèrent les grèves de mineurs serbes et monténégrins en février 1989.

La Yougoslavie déchirée par les nationalismes

Le processus d'éclatement de la Yougoslavie ne se fit pas sous la pression des peuples, mais sous celle des cercles dirigeants des différentes républiques composant la Fédération yougoslave. Et cela avec la complicité des grandes puissances qui les soutinrent en espérant acquérir de nouvelles zones d'influence et gagner quelques marchés.

Durant la Seconde Guerre mondiale, une certaine unité du pays s'était construite dans le combat contre l'occupant nazi. Après la guerre, le dirigeant du Parti communiste yougoslave, Tito, une fois au pouvoir tenta pour maintenir la cohésion du pays, de réaliser un équilibre entre les

nationalités, notamment par la création d'une fédération. Le nationalisme yougoslave se renforça encore par la suite dans la résistance de Tito à l'URSS de Staline. Mais, du fait que sous Tito la domination serbe se perpétua malgré tout, le ciment du nationalisme yougoslave alla en se fissurant.

La mort de Tito en 1980, créant un vide au sommet de l'État, aiguisa les ambitions des bureaucrates, tous membres du Parti communiste, qui s'étaient construits des fiefs dans chacune de leurs républiques respectives, et ce alors que les répercussions de la crise mondiale, touchant de plein fouet la Yougoslavie, provoquaient une montée des tensions sociales.

celles des classes exploitées inquiètes devant la crise.

La sécession de la Slovaquie en juin 1991, puis celle de la Croatie amputaient le pays des deux républiques les plus riches. L'armée du pouvoir central de Belgrade réagit dès la déclaration d'indépendance de la Croatie en déclenchant la guerre. Puis la guerre s'étendit dans la république de Bosnie-Herzégovine. Dans cette république, et en particulier dans la capitale Sarajevo, vivaient de façon enchevêtrée des populations de différentes nationalités. La guerre aboutit au découpage de cette région en dix provinces après des mois de bombardements, de la capitale en particulier. Un an plus tard, la Yougoslavie avait cessé d'exister.

L'intervention très intéressée des puissances impérialistes

L'intervention des grandes puissances impérialistes



à l'expression des micro-nationalismes et aux politiques qui ouvraient pourtant la voie à la « purification ethnique », c'est-à-dire au regroupement forcé sur le même territoire de

et l'ONU abandonnèrent délibérément l'enclave aux forces armées serbes. La déportation et les massacres eurent lieu au vu et au su des casques bleus présents sur place. Voilà une illustration de ce que fut le rôle des pays impérialistes, et entre autres celui de la France.

Les accords signés en novembre 1995 à Dayton, aux États-Unis, entérinèrent le découpage de la Bosnie. L'intervention des grandes puissances impérialistes visa alors à surveiller ce prétendu règlement de la situation.

Après avoir été l'interlocuteur privilégié de l'impérialisme, Milosevic tomba en disgrâce, non pas pour les crimes qu'il avait commis, mais parce qu'il n'obéissait pas entièrement aux grandes puissances impérialistes, en particulier du fait de sa volonté de mettre la main sur le Kosovo. Il fut arrêté, jugé par le Tribunal pénal international pour crimes contre l'humanité. Il mourut en prison avant la conclusion de son procès, en 2006. Quelques autres ont été arrêtés depuis, dont Ratko Mladic, fin mai dernier, qui va être jugé par le Tribunal pénal international pour le massacre opéré sous ses ordres durant le siège de Sarajevo.

Mais, quelle que soit l'issue du procès, de toute façon justice ne sera pas rendue puisque les puissances impérialistes, qui se sont appuyées sur ce genre de criminels, en Serbie comme en Croatie ou en Bosnie, pour dresser les peuples les uns contre les autres, ne seront pas au banc des accusés.

Aline RETESSE



Ces hommes politiques furent dès lors nombreux à vouloir détourner les mécontentements sur les voies du nationalisme, chaque clan s'appuyant sur son appareil d'État local.

Ainsi le dirigeant serbe Milosevic comme le dirigeant croate Tudjman, tous anciens dignitaires de la bureaucratie au pouvoir du temps de Tito, s'empressèrent de rejeter le nationalisme yougoslave, dont ils avaient été les défenseurs, pour canaliser vers le chauvinisme ethnique de nombreuses aspirations contradictoires : celles des couches privilégiées locales cherchant à s'enrichir, comme

accéléra le démembrement du pays. Au départ, celles-ci parlèrent de calmer le jeu. Mais leurs oppositions économiques et politiques commencèrent très vite à se manifester. De ce fait, et naturellement en quelque sorte, elles se retrouvèrent à appuyer les dirigeants des régions qu'elles soutenaient déjà avant 1945. L'Allemagne soutint par exemple le nationalisme slovène et surtout croate. De son côté, la France se positionnait aux côtés de Milosevic, comme elle l'avait fait quelques décennies auparavant en soutenant la monarchie serbe.

C'était là un feu vert donné

populations de même origine, avec d'innombrables viols et tueries.

En juillet 1995, des massacres furent commis à Srebrenica, en Bosnie, où au moins 7000 personnes furent alors assassinées par les forces armées serbes. La ville fut totalement vidée du reste de sa population musulmane. Srebrenica faisait partie des villes placées en principe sous la protection de l'ONU depuis 1993. En 1995, la force de l'ONU était commandée par le général français Janvier. Les menaces serbes sur cette ville étaient flagrantes et connues, mais le général Janvier

• Logement social

La construction toujours en panne



Le congrès annuel des organismes HLM vient de constater, une fois de plus, la faiblesse notoire de la construction de logements sociaux, c'est-à-dire de logements confortables, aux loyers modérés et accessibles aux familles populaires.

Année après année, tandis que les ministres du Logement, qu'ils soient d'ailleurs de droite ou de gauche, se félicitent du nombre de logements réalisés, les organisations qui sont sur le terrain, qui collationnent les informations et constatent la situation réelle, enregistrent le manque criant de logements. À l'issue du congrès, le président de l'Union des HLM a ainsi dénoncé que, « depuis cinq ans, les choix budgétaires de l'État ne répondent pas à l'explosion des besoins sociaux en matière de logement : 1,2 million de ménages attendent un logement social ». Et il aurait pu remonter encore plus loin dans le temps, car les besoins en logements des familles de la population laborieuse n'ont jamais été satisfaits.

Devant les congressistes, Benoist Apparu, le secrétaire d'État au Logement, a annoncé la construction de plus de 100 000 logements sociaux par an pour la période qui vient. Facile de déclarer cela dans un discours de congrès ! Son collègue Borloo, lorsqu'il occupait le poste de ministre du Logement, avait fait la même chose, en annonçant par exemple en 2006 la construction de 120 000 logements sociaux pour l'année 2007... qui n'en vit que quelque 67 000. Côté promesses, les gouvernants présents, passés ou même futurs ne sont jamais pingres.

En réalité, en 2010, les organismes de construction sociale ont mis en chantier

70 000 logements, auxquels il faut ajouter ceux qui ont été rénovés, améliorés, etc., portant le total des logements sociaux mis en location à un peu plus de 110 000 logements. C'est absolument insuffisant pour répondre à tous ceux qui attendent un logement correspondant à leurs besoins et à leur bourse.

La construction massive de logements sociaux, de qualité et loués à prix coûtant, reste une exigence urgente que seul un service public de la construction de logements pourrait satisfaire, en mobilisant directement tous les métiers pour les réaliser. On pourrait alors se passer des capitalistes du béton et autres promoteurs-constructeurs.

Ce serait tout bénéfice, pour ceux qui ont besoin de se loger comme pour toute la société.

Lucienne PLAIN

• Les aides au logement victimes des restrictions budgétaires

Une aide de moins en moins suffisante

Non seulement les loyers ne cessent d'augmenter mais l'APL (aide personnalisée au logement), qui était censée atténuer les difficultés de logement des milieux populaires, diminue chaque année un peu plus. Dans le budget 2011, l'enveloppe qui lui est consacrée a diminué de 84 millions d'euros. De plus, l'effet rétroactif est désormais limité à trois mois, ce qui, quand on connaît les lenteurs des Caisses d'allocations familiales pour traiter les dossiers, constitue une véritable spoliation de milliers de

personnes, pour qui cette aide est pourtant indispensable.

Son mode de calcul, qui prend notamment en compte les ressources, la composition du foyer et le loyer, n'a cessé d'être revu afin de diminuer les montants versés.

Enfin, un nombre croissant de bénéficiaires se voient notifier une diminution de leur APL, parfois dans de fortes proportions, sans aucune explication ni justification. Du fait des calculs et recalculs effectués par les CAF, certains allocataires se voient également

réclamer le remboursement de trop-perçus dont ils ne sont pas responsables, mais qui peuvent atteindre mille euros et plus. Récemment, la CAF de Seine-Saint-Denis a ainsi réclamé plus de 1 700 euros à un handicapé alors même qu'il n'était pas imposable !

C'est dire que, plus le temps passe, moins l'APL joue son rôle. Ce qui contribue à accentuer les difficultés qu'éprouvent de plus en plus les milieux populaires à se loger.

Roger MEYNIER

Meetings avec Nathalie Arthaud



Orléans

samedi 8 octobre
à 18 h 30
à la fête de Lutte Ouvrière

Annonay

mardi 11 octobre à 18 h 30
Salle Jean-Jaurès, 34, avenue de l'Europe

Saint-Étienne

mercredi 12 octobre à 19 heures
Bourse du travail, 10, cours Victor-Hugo

Poitiers

jeudi 13 octobre à 20 h 30
Maison des Trois Quartiers,
23, rue du Général-Sarraill

Grenoble

dimanche 16 octobre à 15 h 30
à la fête de Lutte Ouvrière

Aix-en-Provence

mercredi 19 octobre à 18 h 30
Salle Europia, 6, avenue Robert-Schuman
(près de la faculté des lettres)

Dunkerque

jeudi 20 octobre à 18 h 30
Salle polyvalente des Glacis

Chartres

vendredi 21 octobre à 20 heures
Espace Jean-Moulin,
22, rue Jean-Moulin à Champhol

Le Mans

samedi 22 octobre à 20 heures
à la fête de Lutte Ouvrière

Dijon

dimanche 23 octobre à 15 h 30
à la fête de Lutte Ouvrière

Le Puy-en-Velay

mardi 25 octobre à 18 heures
Centre Roger-Founeyron, salle 203

Caen

jeudi 27 octobre à 20 heures
Centre des congrès – 13, avenue Albert-Sorel

Saint-Quentin

samedi 29 octobre à 18 heures
Salle Saint-Martin, rue de Péronne

Valence

mercredi 2 novembre à 19 heures
Parc des Expositions, salle Espace
16, avenue Georges-Clemenceau

Rouen

samedi 5 novembre, à 19 h 45
à la fête de Lutte Ouvrière

Mantes-la-Jolie

samedi 5 novembre à 17 heures
Salle du local commun résidentiel
64, rue Maurice-Braunstein à Gassicourt

Metz

dimanche 6 novembre à 16 heures
FJT Espace Pilâtre-de-Rozier
2, rue Georges-Ducrocq